



PERSAN

LE CONSERVATOIRE
MAISON DES MUSIQUES
ET DE LA DANSE

Conservatoire à Rayonnement Communal de Persan

Val-d'Oise (95)



PROJET D'ETABLISSEMENT
2023-2028

Sommaire

I.	Un Conservatoire au cœur de la cité et du territoire.....	4
II.	L'environnement réglementaire des établissements d'enseignement artistique	6
A.	Les textes cadres	6
B.	Les textes internes	7
C.	Les instances de concertation	8
III.	Historique et identité du Conservatoire.....	10
A.	Notre Conservatoire, d'hier à aujourd'hui.....	10
B.	Les missions du Conservatoire	11
C.	Le conservatoire et son environnement : état des lieux.....	12
D.	Le Conservatoire à Rayonnement Communal de Persan en 2022/2023	13
IV.	État des lieux et bilan du précédent Projet d'Établissement.....	17
A.	Une identité singulière affirmée	17
B.	Les développements significatifs de ces dernières années.....	19
V.	Les grands axes du Projet d'Établissement	25
A.	Le Conservatoire, un lieu de vie, d'échanges et de partages au service de tous.....	25
B.	Le Conservatoire, un lieu de formation et d'excellence	31
C.	De la sensibilisation des tout-petits à l'enseignement spécialisé : des passerelles à chaque étape	35
D.	Le Conservatoire, un lieu de diffusion active	43
VI.	Donner la parole aux élèves et aux usagers.....	49

Liste des annexes

Annexe 1 – Règlement intérieur 2022	Annexe 7 b – Plan du rez-de-chaussée du CRC	Annexe 11 – Projet département "vous avez dit claviers"
Annexe 2 – Règlement des études 2019	Annexe 7 c – Plan du 1er étage du CRC	Annexe 12 – Mode d'emploi études musicales 3ème cycle
Annexe 3 – Règlement du Conseil d'Établissement	Annexe 8 – Disciplines et pratiques collectives	Annexe 13 – Parcours personnalisé sous contrat
Annexe 4 – Convention Union Musicale-ville de Persan	Annexe 9 – Projet "Musique à l'Encre Fraîche"	Annexe 14 a – Exemples de saison – Activités 2020-2021
Annexe 5 – Cartes du bassin de vie de l'Oise et du Val d'Oise	Annexe 10 a -Projet département Danse Percussions Piano	Annexe 14 b – Exemples de saison – Activités 2021-2022
Annexe 6 – Cartes de provenance géographique des élèves de l'Oise et du Val d'Oise	Annexe 10 b – Projet département Cordes pincées	Annexe 14 c – Exemples de saison – Activités 2022-2023
Annexe 7 a – Fiche technique des locaux de l'auditorium	Annexe 10 c – Projet département Jazz	Annexe 15 a – Convention ESAT – partenariat
		Annexe 15 b – Convention SAJH – partenariat
		Annexe 16 – Guide partenarial 2021-2022

ÉDITORIAL

Implanté au centre-ville, le Conservatoire-Maison de la musique et de la danse de Persan a été et est toujours pensé par les équipes municipales successives comme un lieu d'épanouissement artistique partagé par toutes les générations. De par son histoire, le conservatoire est un véritable carrefour des pratiques collectives favorisant le lien social pour tous. En effet, pas moins de trente-trois ensembles revisitent, tout au long des apprentissages, la musique d'hier et d'aujourd'hui pour présenter aux spectateurs des prestations de qualité.

Depuis l'inauguration du nouveau bâtiment en 2011, le nombre d'élèves, en provenance de plus de cinquante communes, ne cesse de progresser. Cela prouve que le Conservatoire de Persan répond à une réelle demande territoriale. Le bâtiment, d'une architecture moderne, identifiable en cœur de ville, l'excellence de l'enseignement dispensé, et le nombre de projets imaginés et réalisés, font du Conservatoire un pôle d'attraction majeur du territoire ; Territoire élargi depuis l'intégration de trois antennes. Le réseau de partenaires (JAFO, PIVO, Royaumont, Points Communs...) se dessine et s'intensifie ; de ce fait, chaque projet est source de richesse.

Parallèlement aux activités d'enseignement spécialisé, le Conservatoire, depuis très longtemps, est un acteur majeur de la sensibilisation artistique, au service de la petite enfance et de l'enfance. Des crèches jusqu'aux classes primaires, il rayonne par la pratique du chant choral et de l'éveil instrumental. Les élèves de CM1/CM2 de l'école Emilie-Carles peuvent pratiquer un instrumenta dans le cadre d'une classe orchestre.

« Un violon dans mon école » permet à des enfants issus de milieux populaires d'apprendre une pratique instrumentale au cœur de la classe et ce, dès la moyenne section de maternelle. Ce projet qui se vit maintenant depuis quatre années, permet l'initiation au violon - instrument exigeant - à plusieurs classes d'âge. Le Conservatoire de Persan a su saisir l'opportunité de ce projet, conscient que sans le financement de la Fondation Varelle, un projet aussi ambitieux ne pouvait voir le jour.

Avec le projet affirmé d'être classé Conservatoire à Rayonnement Départemental, la pratique artistique pourrait se développer autour de l'axe Nord / Sud avec le CRD d'Argenteuil. La proximité du département de l'Oise ouvre également des perspectives. Cette candidature oblige à envisager des formations pour élaborer des plans de carrière pour les professeurs et des cursus de formation initiale et diplômante pour les jeunes et les personnes en situation de handicap, dans une zone géographique peu lotie dans ce domaine. De plus, des projets en partenariat avec l'Éducation nationale sont imaginés par la création de classes à horaires aménagés. La poursuite au collège de la classe orchestre permettrait à des élèves du collège de poursuivre la pratique de la musique.

Prêt à rayonner davantage, en partenariat avec les villes associées et la Communauté de Commune du Haut Val-d'Oise, le Conservatoire vit quotidiennement pour proposer à ses concitoyens une offre artistique toujours plus riche. Il véhicule et transmet des valeurs citoyennes et donne la possibilité aux élèves du conservatoire et de nos écoles d'être valorisés par la rencontre avec des artistes de talent. Plus que jamais, nous affirmons notre volonté de faire du Conservatoire de Persan un lieu alliant excellence et mixité sociale, au service de tous.

Marie Galopin
Adjointe au Maire déléguée à la Culture



Préambule

I. Un Conservatoire au cœur de la cité et du territoire

Notre profonde conviction est que la culture, l'éveil à l'art et aux pratiques artistiques doivent être accessibles à tous, et ce dès la petite enfance tant elles participent à la construction de l'Être et de la dignité de l'Homme, d'un Homme « debout » quelle que soit sa condition et son origine.

Mais il nous faut sans cesse lutter contre les déterminismes, convaincre les publics (et encore plus ceux en grande difficulté) que la Culture - celle qui se consomme ou celle qui se pratique – est aussi « pour eux » et durablement.

C'est pour cela que le Conservatoire se doit d'être en phase avec les populations de la ville et, au-delà, du territoire. Le Conservatoire doit être repéré comme un lieu accessible, ouvert, où il fait bon se retrouver ; une Maison de la Musique et de la Danse en mouvement, innovant sur les pédagogies et les formes différenciées d'accueil des publics.

Comme il est primordial de porter les pratiques artistiques au cœur de la cité, d'irriguer la ville, le Conservatoire doit aussi trouver sa place « hors les murs ». Pour cela, tisser des liens - durables - avec des partenaires d'horizons divers et multiples, est essentiel.

Ces convictions, nous les avons à cœur. Elles sont tout à fait en phase avec nos obligations d'établissement classé.

Le Conservatoire ne pourrait pas les porter, ne serait pas ce qu'il est devenu, sans les hommes et les femmes qui y travaillent.

En effet, chaque membre de l'équipe du Conservatoire est conscient qu'il porte en lui cette belle mission de service public. Être au service du public, des publics, est en effet la préoccupation de chaque instant ; et cela, sans se détourner de l'objectif de faire du Conservatoire un lieu d'excellence, une excellence la plus largement partagée.

Il nous faut sans cesse travailler à donner aux élèves le goût du savoir, le goût de la curiosité et de la réflexion et bien sûr de leur donner le goût de vivre la musique et la danse ensemble et de le partager.

Le renouvellement en collégialité de nos pédagogies, les projets fédérateurs, interdisciplinaires, les multiples rencontres avec des artistes, l'aventure de la création, les échanges culturels y participent grandement.

En en peu plus de 40 années, le Conservatoire a vu son rayonnement s'accroître par le nombre de ses élèves – 750 issus de 59 communes du Val-d'Oise et de l'Oise - le nombre de projets artistiques, pédagogiques et de diffusion, en partenariat étroit avec l'Union Musicale de Persan. L'intégration en 2020 à notre Conservatoire des antennes de Champagne-sur-Oise, de Parmain et de Presles, issues de l'ex-SIMVVO, y a contribué. Cette intégration a également permis la mise en place d'un maillage cohérent et de proposer une offre élargie aux usagers de notre territoire.

Le Conservatoire de Persan est ainsi aujourd'hui un établissement reconnu, de référence dans le nord du Val-d'Oise et dont le rayonnement dépasse largement les frontières de notre commune.



II. L'environnement réglementaire des établissements d'enseignement artistique

A. Les textes cadres

Les conservatoires classés sont placés sous la double tutelle des collectivités territoriales, qui en assurent la gestion, par régie directe ou personnalisée, et du ministère de la Culture qui valide et contrôle leurs missions et élabore les textes encadrant leurs pratiques.

La charte des enseignements artistiques (2001) pose « un cadre clair pour les établissements d'enseignement artistique spécialisés et leurs partenaires publics ». Elle établit également les rôles et responsabilités des divers acteurs au sein des structures (professeurs, directions...). Elle se base sur 3 axes forts :

- La diversification des disciplines,
- L'articulation des lieux d'enseignement à la vie artistique locale et leur inscription dans leur territoire de rayonnement,
- Le partenariat avec l'Éducation nationale.

Les 3 schémas d'orientation danse (2004), théâtre (2005) et musique (2008), à visée plus spécifique, donnent des orientations en matière d'organisation des cursus avec la préconisation de 5 cycles d'enseignement, de l'Éveil au Cycle d'Enseignement Professionnel Initial. Ils établissent les méthodologies et contenus des évaluations. Ils introduisent enfin des pistes d'innovation pédagogique, en mettant l'accent notamment sur la pédagogie de groupe, la pratique collective, le soutien aux pratiques amateurs, le renforcement de la place de la culture musicale, les démarches d'invention, les liens avec les établissements scolaires, la diversification des publics et des esthétiques. De nouveaux schémas sont, à l'heure de l'écriture de ces lignes, en cours d'élaboration.

La Loi du 13 août 2004 relative aux libertés locales définit, entre autres, les niveaux de responsabilité des différents échelons des collectivités locales pour l'enseignement artistique :

Les communes ou leurs groupements conservent leurs compétences pour l'enseignement initial en vue d'une pratique amateurs. Elles conservent également leurs compétences pour l'offre d'éducation artistique en partenariat avec les établissements scolaires.

Les départements établissent des schémas départementaux de développement des enseignements artistiques et définissent les modalités de leur participation financière.

Les régions financent les cycles d'orientation professionnelle, et organisent les évaluations de certification. Après 2016 cette mission est devenue facultative.

En application de cette loi, le Conseil Départemental du Val-d'Oise a établi en 2008 son schéma départemental des enseignements artistiques. Le Conservatoire de Persan est soutenu par le Département en référence à ce texte.

L'arrêté du 15 décembre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, fixe les critères d'obtention des différents agréments octroyés par le ministère de la Culture. Les établissements, quel que soit leur classement, ont l'obligation d'établir un projet d'établissement. Ils doivent s'inscrire dans une organisation territoriale des enseignements en vue de favoriser l'accès aux usagers et la concertation pédagogique ainsi que la conception de projets pédagogiques concertés. Ils doivent enfin fonctionner en réseau, que ce soit avec des établissements publics ou privés. Tous les établissements d'enseignement

artistique partagent trois missions communes, à savoir le développement de l'enseignement artistique spécialisé (EAS), de l'éducation artistique et culturelle (EAC), et du soutien aux pratiques amateurs. Enfin, le texte précise les critères d'attribution des labels (CRC/CRI, CRD, CRR) en fonction de diverses caractéristiques des établissements, reflétant leur rayonnement sur leur territoire. La modification du 9 août 2022 de cet arrêté change quelques critères, mais concède l'abandon du cycle d'orientation professionnelle initiale, en lui substituant un « cycle diplômant », dont les contours seront précisés à la parution des nouveaux schémas d'orientation musique, danse et art dramatique.

La Loi NOTRe du 7 août 2015 établit que la « responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État... » elle introduit également pour la première fois dans la loi la notion des « droits culturels » énoncés dans la déclaration Fribourg de 2007.

La loi du 7 juillet 2016 sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine (LCAP) parachève le cadre donné par la loi de 2004, en posant comme obligation légale l'égalité d'accès aux enseignements, garantie par l'État et les collectivités locales. Elle fixe entre autres le statut des établissements supérieurs en les faisant entrer dans le système LMD (License-Master-Doctorat), et instaure l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) comme « permettant l'épanouissement des aptitudes individuelles et favorisant l'accès à la culture ». Dans le cadre de cette loi, des cycles de préparation aux études supérieures, labélisés par l'État, verront le jour dans les conservatoires capables de les assurer.

L'article 216-2 du code de l'Éducation, qui définit les établissements d'enseignement public de la musique de la danse et de l'art dramatique, est modifié en respect de la loi LCAP. Il précise que « L'État et les collectivités territoriales garantissent une véritable égalité d'accès aux enseignements artistiques, à l'apprentissage des arts et de la culture ».

B. Les textes internes

Le Conservatoire est régi par plusieurs textes et règlements, qui définissent son fonctionnement et son rapport aux usagers, aux services de la ville, aux partenaires extérieurs, et les orientations des politiques culturelles mises en place par le Conseil municipal et ses élus.

Le Projet d'Établissement, le présent texte, est un document pluriannuel, validé par l'assemblée délibérante de la collectivité de rattachement de l'établissement. Sa rédaction est rendue obligatoire par le décret de 2006, il est donc l'un des critères requis pour le classement par le ministère de la Culture. Il est une présentation de l'établissement ainsi qu'un plan de développement pour les années à venir, basés sur des axes forts qui font l'identité de l'établissement. Sa conception est collégiale, et concerne toutes les équipes du Conservatoire. Validé par l'assemblée délibérante, c'est donc un texte politique, engageant la collectivité.

Le règlement intérieur fixe les règles applicables aux usagers et personnels de la structure. Il est un garant du bon fonctionnement au jour le jour de l'établissement, ainsi qu'un outil du « bien vivre ensemble ». Il est communiqué à chaque usager lors de son inscription. *Voir annexe 1.*

Le règlement des études présente le fonctionnement des divers cursus, par spécialité et disciplines, proposés au Conservatoire. Il fixe notamment les modalités des évaluations, continues et terminales. *Voir annexe 2*

C. Les instances de concertation

Le Conseil d'Établissement, placé sous la direction de la collectivité, est une instance consultative qui réunit toutes les personnalités représentant les différentes composantes du fonctionnement du Conservatoire : élus, membres de la direction, représentants des professeurs, des élèves ou parents d'élèves, partenaires territoriaux, personnalités qualifiées. Réuni au moins deux fois dans l'année, il se prononce sur les textes cadres et le Projet d'Établissement. Il a un rôle de soutien et de suivi des actions du Conservatoire dans le cadre de l'application de son Projet d'Établissement. *Voir annexe 3.*

Le Conseil pédagogique, animé par le directeur, se réunit au moins trois fois dans l'année, et autant de fois que nécessaire suivant les besoins et l'urgence d'arbitrer certains enjeux. Il rassemble l'équipe de direction, les coordinateurs de département, et éventuellement des partenaires et des personnalités qualifiées en fonction de l'ordre du jour. Le conseil a pour objet de suivre la conception et l'application du Projet d'Établissement, de fixer les modalités d'organisation des processus pédagogiques (évaluations, contenus...), de valider les textes cadres, d'établir les besoins de formation, et toute autre problématique de fonctionnement de l'établissement. C'est un lieu de concertation, visant à impulser la recherche et l'innovation pédagogique, le foisonnement des idées.

Les départements pédagogiques sont définis en fonction des disciplines enseignées au Conservatoire. Ils réunissent un collectif de professeurs autour de centres d'intérêts pédagogiques communs. Les enseignants sont susceptibles d'appartenir à plusieurs départements, en fonction de leurs missions. Les enseignants établissent un projet de département de manière concertée, avec l'appui de la direction. Ces projets ont une portée large et définissent le fonctionnement du département, les modalités particulières de suivi des cursus, de l'évaluation continue, des projets pédagogiques interdisciplinaires et/ou transversaux ponctuels, des besoins de formation, des besoins matériels... Ils ont vocation à être réactualisés très régulièrement.

Les départements sont animés par un professeur coordinateur, qui assure le relais avec la direction et les autres départements, organise les réunions et les rencontres avec les partenaires et suit les travaux et projets menés tout au long de l'année.





III. Historique et identité du Conservatoire

A. Notre Conservatoire, d'hier à aujourd'hui.

La ville de Persan et la pratique musicale amateur ont une longue histoire commune.

En effet, nous trouvons trace de la création, en 1908, d'une « Musique Municipale » ce qui semble marquer la volonté de la municipalité de promouvoir une pratique musicale à Persan.

En 1922, les statuts de l'Union Musicale sont déposés. Cette association fera - et fait encore - les beaux jours de la musique à Persan et ses environs, en proposant à la fois de l'enseignement et de nombreuses pratiques collectives de la musique.

En 1979, à la demande de bénévoles éclairés, la municipalité engage le premier professeur « professionnel ». Les bases d'un établissement spécialisé d'enseignement, le Conservatoire d'aujourd'hui, sont jetées. Depuis, les grandes lignes de force qui ont présidé à la création de l'école de musique sont plus que jamais d'actualité : exigence et plaisir à jouer, à chanter ensemble dans un large esprit d'ouverture et de curiosité.

En 1995, le Conservatoire, est pris en gestion directe par la commune et reçoit la même année l'agrément du ministère de la Culture, reconnaissance de la qualité de l'enseignement dispensé.

En 2006, la Communauté de Communes du Haut Val-d'Oise attribue un fonds de concours à la ville de Persan reconnaissant ainsi le rôle du Conservatoire comme pôle d'enseignement artistique spécialisé sur son territoire.

En 2011, le Conservatoire s'installe dans ses nouveaux locaux érigés dans le cadre du projet de Renouvellement Urbain de Persan.

Geste politique fort, le Conservatoire est construit en plein « Cœur de Ville », tout à côté de l'Hôtel de Ville. Son installation dans des locaux destinés exclusivement à l'enseignement artistique et à la diffusion de la musique témoigne de cette volonté d'inscrire durablement dans la ville la culture en général et la musique en particulier, et d'en faire l'un des outils de l'épanouissement du citoyen.

En 2015, l'agrément de notre établissement est renouvelé.

En 2017, comme le prévoyait le Projet d'Établissement, ouverture d'une deuxième discipline, la danse contemporaine.

En 2020, à la demande du Conseil Départemental du Val-d'Oise, la ville de Persan accepte la reprise, par le Conservatoire, des trois antennes « Est » du Syndicat Intercommunal du Vexin et de la Vallée de l'Oise (SIMVVO), Champagne-sur-Oise, Parmain et Presles. Le CRC de Persan s'affirme plus encore comme l'Établissement d'Enseignement Artistique de référence de la partie Nord du Val-d'Oise.

En 2022, un dossier de changement de catégorie, de CRC en CRD, a été déposé par M. le Maire de Persan auprès de la DRAC Île-de-France.

FOCUS : L'UNION MUSICALE DE PERSAN

L'Union Musicale de Persan est un partenaire essentiel du Conservatoire.

En effet, les statuts de cette association centenaire précise qu'elle a pour but de « développer la pratique musicale et chorégraphique sur la ville de Persan et sur son territoire ». Pour cela, « elle se donne pour mission de soutenir le développement du Conservatoire à Rayonnement Communal en :

- gérant le parc instrumental (dont elle est propriétaire) prêté ou loué aux élèves du Conservatoire.
- en mettant en œuvre – dans un esprit partenarial – des actions de sensibilisation et de pratique en milieu scolaire, en direction de la Petite enfance...
- en participant activement à l'élaboration et au financement de la saison musicale et culturelle.
- en organisant toute manifestation permettant un échange culturel dans un esprit humaniste ».

Forte de ses 298 adhérents, elle est présente sur l'ensemble des actions de diffusion, de rencontres artistiques et pédagogiques, des actions EAC, d'échanges culturels... du Conservatoire à la fois sur le plan organisationnel, humain et financier. En effet, par conventionnement avec la ville de Persan, l'Union Musicale de Persan porte, en collaboration étroite la direction du Conservatoire, les projets développés par l'établissement dans ces domaines. Elle est ainsi en étroite relation avec les partenaires institutionnelles (DRAC, CD 95, Etat – Politique de la Ville...) ou privé (Fondation Royaumont, Fondation Vareille...). *Voir Annexe 4 convention avec l'Union Musicale de Persan.*

B. Les missions du Conservatoire

Le Conservatoire - Maison de la Musique et de la Danse de Persan est un établissement d'enseignement artistique spécialisé initial de la musique et de la danse, classé par l'État en Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC).

Service municipal de la ville de Persan placé sous la tutelle pédagogique de l'État, représenté par le ministère de la Culture, le Conservatoire est rattaché à la Direction des Affaires Culturelles.

Dans le cadre de la volonté municipale du changement de catégorie du Conservatoire, ses missions sont ainsi définies :

- Garantir un enseignement d'excellence, ouvert au plus grand nombre, correspondant aux normes définies par les schémas nationaux d'orientation pédagogique du ministère de la Culture
- Favoriser dans les meilleures conditions pédagogiques l'éveil des enfants à la musique et à la danse « dans et hors les murs », notamment dans le cadre de partenariats avec la Petite Enfance ou de l'Éducation nationale.
- Développer et accompagner les pratiques amateurs des adultes, notamment collectives, dans tous les courants musicaux dans le cadre de cursus et de parcours personnalisés adaptés.

- Assurer l'enseignement d'une pratique musicale et chorégraphique vivante et durable aux jeunes, notamment au travers des nombreuses Pratiques collectives proposées, permettant ainsi la formation de futurs amateurs actifs et autonomes, qui plus est spectateurs éclairés et enthousiastes
- Constituer sur le plan local et départemental un pôle d'activités artistiques et pédagogiques, de formation, de diffusion, et de création et cela en collaboration avec l'association Union Musicale de Persan
- Poursuivre la mise en place d'un maillage de l'enseignement spécialisé sur le territoire nord du Val-d'Oise et sud de l'Oise par la création d'antennes rattachées au Conservatoire-centre de Persan,
- Être acteur d'une mise en réseau de conservatoires, d'écoles de musique et/ou de disciplines proposant aux usagers une offre plus large, et constituer ainsi un noyau dynamique de vie artistique sur notre territoire,
- Mettre en œuvre les capacités, repérer et faire éclore le talent des futurs artistes professionnels de demain en les emmenant aux portes de l'enseignement supérieur et du métier.
- S'inscrire comme pôle ressource en matière de conseil et d'orientation en musique et danse.

C. Le conservatoire et son environnement : état des lieux

PERSAN : 14 082 habitants

Membre de la Communauté de Communes du Haut Val-d'Oise : 40 082 habitants

Bassin de vie Val d'Oise (y compris CCHVO et villes antennes) : 67 522 habitants

Bassin de vie Val d'Oise et Oise : 88 819 habitants (21 communes)

(Source INSEE 2020)

PERSAN, seul établissement d'enseignement artistique classé par le ministère de la Culture sur ce bassin de vie

1 école associative de musique et de danse : L'Isle-Adam (95)

1 école associative de musique : Chambly (60)

1 harmonie associative donnant des cours de musique : Beaumont-sur-Oise (95)

Cours associatifs de danse et de musique : Beaumont-sur-Oise (95) (danse, piano, guitare)

Cours associatifs de danse : Asnières sur Oise (95) / Chambly (60) / Champagne-sur-Oise (95) / Parmain (95)

1 cinéma Art et Essai : Beaumont-sur-Oise (95)

1 cinéma multiplexe : L'Isle-Adam (95)

1 cinéma multiplexe : Chambly (60)

1 salle de spectacle : Beaumont-sur-Oise (95)



cc : bassin de vie



Le bassin de vie du conservatoire (Val d'Oise et Oise) voir annexe 5

1 salle de spectacle : L'Isle-Adam (95)

1 salle de spectacle : Chambly (60)

D. Le Conservatoire à Rayonnement Communal de Persan en 2022/2023

Les locaux

40 salles (conservatoire centre et antennes), dont une salle de danse.

Auditorium de 174 places

Partothèque de 4

Un pôle public de consultation de partitions et de documents est en cours de structuration à la médiathèque Boris-Vian de Persan.

L'équipe

45 professeurs – 7 agents administratifs et techniques.

L'équipe administrative est composée de :

- 1 directeur
- 2 adjoints de direction dont un directeur adjoint et une conseillère aux études-coordinatrice des antennes
- 1 chargée de mission développement et grands projets
- 1 secrétaire de direction
- 1 secrétaire chargé de la scolarité
- 1 régisseur

Les élèves

751 élèves en Enseignement spécialisé – 734 en musique - 26 en danse venant de 59 communes

- 229 élèves de la commune
- 155 élèves de communes associées (Champagne-sur-Oise, Parmain et Presles)
- 269 élèves de la Communauté de Communes du Haut Val-d'Oise (hors Persan)
- 148 élèves hors Communauté de Communes du Haut Val-d'Oise et associées

Répartition hommes-femmes

- 445 femmes
- 306 hommes

Répartition par cycle

- 92 élèves en éveil et initiation
- 285 élèves en 1er cycle
- 82 élèves en 2^e cycle
- 21 élèves en 3^e cycle

365

documents.



Provenance géographique des élèves dans le Val d'Oise et l'Oise (voir annexe 6)

Répartition par tranches d'âges

0/5	ans :	57	élèves
6/15	ans :	440	élèves
16/17	ans :	27	élèves
18/25	ans :	41	élèves
26/64	ans :	129	élèves

- 40 élèves en parcours personnalisé

Évolution des effectifs

Année scolaire	Nombre d'élèves de l'établissement	Lieux de résidence			Evènement notable
		Persanais	CCHVO hors Persan	Hors CCHVO	
2008/2009	460	98	362		Entrée de la Ville de Ronquerolles dans la CCHVO
2009/2010	468	112	356		
2010/2011	529	174	355		
2011/2012	537	172	365		
2012/2013	541	177	183	182	Entrée de la Ville de Champagne-sur-Oise dans la CCHVO
2013/2014	589	212	189	188	
2014/2015	603	216	192	195	
2015/2016	622	221	202	176	
2016/2017	631	203	240	188	
2017/2018	659	250	230	179	Entrée de la Ville de Noisy-sur-Oise dans la CCHVO
2018/2019	665	250	236	179	
2019/2020	768	248	280	240	Intégration des Antennes de Champagne-sur-Oise, Parmain et Presles
2020/2021	701	228	261	212	
2021/2022	716	227	230	259	
2022/2023	749	227	270	252	

Les pratiques collectives

- 274 élèves en cursus inscrits dans une pratique collective instrumentale :

- 171 élèves en cursus inscrits dans une collective vocale
- 163 élèves hors cursus en pratique collective
- 520 élèves bénéficient d'une pratique collective pour 612 inscriptions (des élèves pratiquant plusieurs activités)

Les actions Education Artistique et Culturelle (EAC)

- 1 422 élèves accueillis hebdomadairement dans le cadre des actions d'éducation artistique et culturelles en chant choral (maternelle et élémentaire)
- 796 élèves ont bénéficié d'actions d'EAC ponctuelles (« Chantécole », présentations d'instruments...) sur le territoire (Persan et hors Persan)
- 182 élèves bénéficient du dispositif « Un violon dans mon école » à Persan.
- 25 enfants participent à la Classe Orchestre sur Persan.
- Nombre d'action de diffusion – exemple sur la saison 2021-2022 : 87 (incluant toutes les restitutions pédagogiques, auditions de classe, concert professionnels...)

Voir : - Annexes 7 : locaux
- Annexe 8 : disciplines et pratiques collectives



IV. État des lieux et bilan du précédent Projet d'Établissement

Les premières années de mise en œuvre du Projet d'Établissement ont vu la création de la classe de basson, d'une classe de danse contemporaine et le renforcement de l'équipe administrative et de direction et cela en adéquation avec l'accroissement du nombre d'élèves mais aussi avec les grandes lignes de force du Conservatoire que sont les pratiques collectives et la création.

Toutefois, le souhait exprimé en 2018 par le Conseil Départemental du Val d'Oise de la reprise des trois antennes Est (Champagne-sur-Oise, Parmain et Presles) de l'ex-SIMVVO par le Conservatoire de Persan en a modifié le cours tout en l'enrichissant. Après une longue étape de réflexions et de travaux préparatoires, la reprise effective des trois antennes en 2020 a eu un véritable pouvoir accélérateur pour notre établissement et conforté, dans le cadre d'un projet de territoire, le rôle fédérateur du Conservatoire de Persan au nord du département du Val-d'Oise.

A. Une identité singulière affirmée

1. Les pratiques collectives et la diffusion

C'est à l'Union Musicale de Persan que nous devons la création de l'école de musique de Persan.

L'Union Musicale est une société musicale qui vit le jour en 1922 et toujours présente aujourd'hui à Persan comme partenaire du Conservatoire.

Notre ADN est celle de cette société, les pratiques collectives de la musique, et principalement celles des instruments à vents et des percussions, au travers de l'orchestre d'harmonie.

Fidèle à l'histoire de notre établissement, l'équipe du Conservatoire a souhaité placer les pratiques collectives, vocales et instrumentales au cœur de son projet, la Musique – et la Danse - ne pouvant se concevoir sans une pratique partagée,

Le Conservatoire voue ainsi une véritable... passion à la musique d'ensemble. Espace de convivialité où chacun peut s'exprimer, la musique d'ensemble permet le partage, l'acceptation des différences, la tolérance, autant de valeurs qui nous semblent essentielles dans l'apprentissage et l'éducation de nos élèves.

Ainsi, au sein du conservatoire, 26 formations instrumentales et 7 ensembles vocaux sont proposés. Ils accueillent la plupart des élèves de l'établissement. Un parcours de pratiques collectives vocales et instrumentales est proposé à nos élèves du 1er au 3ème cycle et bien au-delà, aux musiciens amateurs de notre territoire.

Le Conservatoire comporte quelques particularismes : deux orchestres d'harmonie, deux orchestres à plectres ou encore un ensemble vocal d'adolescents, La Chanterie.

Avec le concours actif de l'Union Musicale de Persan, le travail mené donne lieu à la programmation de nombreux concerts « multiformes » qui concourent à donner un relief tout particulier à l'un des particularismes de notre Conservatoire.

Ces activités peuvent être l'aboutissement de partenariats avec d'autres établissements (CRD Argenteuil, CRR Cergy-Pontoise, CVOI...), donner lieu à des échanges ou à des rencontres (Bandes de hautbois à Persan, Rencontre de Percussions... Échanges avec le Big Band Levallois, l'Ensemble à Plectre de Toulouse...). Ces concerts peuvent également être la restitution d'un travail mené avec un artiste invité dans le cadre de mini-résidences.

Les différentes formations participent régulièrement à diverses manifestations musicales locales, départementales ou régionales organisées par différentes institutions, en particulier le Conseil Départemental du Val-d'Oise, la Cité de la Musique de Paris, la Fondation Royaumont...

Une politique d'échanges culturels nationaux et internationaux amènent ces différentes formations à se produire à l'étranger (Japon, États-Unis, Autriche, République Tchèque...).

Le Conservatoire est reconnu et identifié comme pôle ressources pour les pratiques amateurs.

2. Les musiques d'aujourd'hui et la Création

Les musiques d'aujourd'hui et la création ont toute leur place au sein du Conservatoire, et ce depuis ses premières années d'existence. Elles sont présentes aussi bien dans le cadre des enseignements dispensés et/ou de la diffusion (artistes invités ou productions en interne). Elles participent de notre identité.

Jouer les musiques d'aujourd'hui, créer de la musique nouvelle, c'est donner à nos élèves l'opportunité d'éveiller leur curiosité, leur créativité et participer à la construction et à l'affirmation de leur identité.

Être au contact des musiques nouvelles et « vivantes », c'est également être au contact de notre société.

Nos élèves sont donc en contact avec les musiques d'aujourd'hui et la création.

Jouer les répertoires d'aujourd'hui, c'est une obligation partagée. Les œuvres des XX^{ème} et XXI^{ème} siècles doivent circuler, doivent vivre...

Créer la musique des autres, c'est ce que permettent les mini-résidences d'artistes – avec commandes – organisées au fil du temps comme celles de François Méchali ou Jacques Rebotier par exemple. Ou encore ce que permet le projet « Musique à l'Encre Fraîche » (19^{ème} édition en 2023) qui met en relation pratiques amateurs collectives, des étudiants de classes de composition et compositeur reconnu (Alexandros Markeas, Philippe Leroux, Martin Matalon, Bernard Cavanna, Frédéric Durieux...*(cf annexe 9 et chapitre V, partie D)*)

À la demande de l'ARIAM, « Musique à l'Encre Fraîche » a rayonné en Ile-de-France de 2009 à la disparition de la structure, une reconnaissance par une institution régionale de la pertinence de notre projet.

« Musique à l'Encre fraîche » reçoit le soutien du Département du Val d'Oise.

Créer sa musique, c'est ce qui se fait notamment dans les ateliers collectifs de musiques actuelles ou encore dans le cadre du projet « Virgules créatives », petites formes libres où l'on peut oser tout si cela a du sens. Pas de contrainte d'écriture, bien au contraire : inventer sa propre grammaire, être dans l'oralité ou l'improvisation, se libérer de la partition imposée, faire corps avec son instrument en jouant réellement avec lui sont les ressorts de cette action. Ces « Virgules créatives » sont inscrites dans les évaluations de milieu de 1^{ers} et 2^{èmes} cycles.

3. Le parcours « voix chorale » en mouvement

Dès la création de l'école de musique en 1979, la voix chorale a occupé et occupe encore une place importante dans les études et la vie du Conservatoire. Le chant choral est évidemment un outil pédagogique aux vertus multiples mais il est également une porte d'entrée facilitante à la pratique artistique pour un public éloigné.

Ainsi, au fil des années, s'est construit un parcours de « Chant choral » permettant la pratique du chant collectif de 7 ans à l'âge adulte. Ce parcours comprend une pratique vocale traditionnelle, ainsi qu'une formation plus

spécialisée, destinée principalement à la chanterie, de « chant en mouvement ». Ce dispositif vise à permettre aux élèves chanteurs d'affirmer plus avant leur potentiel expressif via un travail corporel en lien avec le répertoire pratiqué.

L'Atelier chorale (7 / 9 ans), présent dans les quatre lieux d'enseignement du Conservatoire, est à la fois un cours obligatoire associé à l'enseignement de la formation musicale pendant les deux premières années du 1er cycle mais également un cours ouvert à toutes et tous.

La Pré-Chanterie (9 /10 ans) est un chœur préparatoire à La Chanterie. Certains de ses membres ont une double pratique collective (instrumentale et vocale). C'est également un cours ouvert à toutes et tous.

Ces deux chœurs accueillent des élèves ayant travaillé, dans le cadre de projets partenariaux, avec nos chefs de chœurs au sein des écoles de la ville de Persan (pour la plupart en REP).

La Chanterie (11 / 17 ans) a été créée en 1989. Il a été le vecteur dynamisant de l'élaboration du parcours de Chant choral. C'est un chœur d'adolescents à voix égales – une rareté encore dans les conservatoires. L'histoire du chœur est riche d'événements : concerts sous la direction de Toni Ramon, Didier Grosjmann, créations d'œuvres d'Isabelle Aboulker, Alexandros Markéas ou Zad Multaka, concerts à Royaumont, à la Cité de la Musique, à l'Opéra Paris-Bastille mais aussi à l'étranger (Japon, États-Unis...) sans oublier une mention spéciale du Jury obtenue au Florilège Vocal de Tours.

Depuis quelques années, à l'initiative de sa cheffe de chœur fondatrice, la Chanterie s'est tournée vers une pratique du chant en mouvement mêlant musique, danse et parfois théâtre. Un développement de l'activité théâtre, dans l'objectif d'une sensibilisation aux arts de la scène, est en cours de structuration.

Certains de ses membres ont une double pratique collective (instrumentale et vocale).

Le Petit Chœur (à partir de 18 ans) est un ensemble vocal à voix mixte qui se réunit sur projet. Il a notamment travaillé avec David Lynx en 2021.

Le Chœur Mixte d'Adultes est l'une des plus anciennes formations du Conservatoire formé de chanteurs lecteurs ou non. C'est un lieu de pratique pour des passionnés de chant choral et important pour le Conservatoire attaché à l'inter générationnel.

Enfin, la voix chorale est très présente dans la vie du Conservatoire au travers des actions de diffusion avec orchestre notamment.

B. Les développements significatifs de ces dernières années

1. Le Département Jazz / Musiques Actuelles Amplifiées

Si les musiques actuelles étaient présentes en collectif (ateliers) au sein de notre établissement depuis les années 90, c'est en 2000 que fut ouvert le premier cours individuel dans cette esthétique, celui de guitare électrique. Cela permettait de répondre aux sollicitations de musiciens autodidactes et à notre souhait de monter le niveau de ces ateliers.

Le jazz quant à lui trouvait son mode d'expression principalement au travers du Big Band qui réunissait des musiciens des Musiques Actuelles et de l'Orchestre d'Harmonie.

C'est lors du rapprochement des antennes de l'ex-SIMVVO, en 2020, que le Département Jazz /Musiques Actuelles Amplifiées a vu le jour regroupant les disciplines suivantes : guitare électrique et guitare basse, piano jazz, contre-basse jazz, saxophone jazz, batterie et le chant (en atelier par sessions).

Ce département, nous l'avons souhaité dans la même philosophie du non-cloisonnement.

En effet, Jazz et Musiques Actuelles puisent dans le répertoire des musiques métissées, traditionnelles et populaires, en perpétuelles évolutions. Leur dénominateur commun est bien l'appropriation des thématiques quelles que soient les origines (comédies musicales, rock, Blues, musiques de scène, chansons, toutes esthétiques confondues, musiques de danse-de cabaret-de rue etc...) l'improvisation restant prédominante.

Ces musiques favorisent également la rencontre inter générationnelle.

De même, grâce à leurs origines diverses, elles contribuent à privilégier la mixité sociale, "en construisant des ponts et non des barrières" : ce sont des musiques de l'échange et de la rencontre, du voyage vers l'autre, de l'universel. La rencontre étant la base de toute création musicale : l'individu est ainsi au centre du collectif.

Nous pouvons au regard de toute les pratiques en collectif, nous pouvons affirmer que l'orchestre/collectif est un "rêve de démocratie" puisque tout est matière à échanger, à partager, à créer.

2. Dispositif d'Inclusion Artistique (D.I.A.)

Depuis la création du Conservatoire, l'accessibilité des publics empêchés socialement est une préoccupation majeure. Divers dispositifs ont permis de casser ces déterminismes et d'accueillir des enfants des quartiers prioritaires.

Suite à différentes actions (formation, atelier) entreprises par l'association MESH au sein de notre établissement, le temps était alors venu de répondre à la demande de familles mais aussi à celles du corps professoral confronté à des problématiques d'élèves en situation de handicap ou souffrant de troubles de l'apprentissage.

En 2017, avec le soutien de l'Union Musicale de Persan, il a été décidé la mise en place du Dispositif d'Inclusion Artistique en direction des enfants (à partir de 6 ans), adolescents et jeunes adultes en situation de handicap. Le Conservatoire devenait alors le premier établissement en Val-d'Oise à s'engager aussi fortement dans le champ du handicap. En accueillant des personnes en situation de handicap, il s'agit de lutter contre l'exclusion et favoriser ainsi une véritable mixité des publics.

Trois axes ont été développés :

- a) Cours adaptés pour les élèves de Formation Musicale du premier cycle souffrant de troubles de l'apprentissage (Dys,TDA/H...) en classe allégée avec la présence possible des parents.
- b) Ateliers en individuel ou collectif pour enfants et jeunes adultes en situation de handicap sévère (DIA – APM - handicap moteur, sensoriel, mental, cognitif, trouble du spectre de l'autisme, polyhandicaps...). Parcours personnalisé selon le handicap, avec ou sans accompagnateur.
- c) Utilisation d'un instrumentarium adapté (structures Baschet).

Le suivi des élèves relevant du DIA est inclus dans les classes du Conservatoire en parcours personnalisé (Éveil, chant choral, percussions, percussions traditionnelles)

À la suite de la crise sanitaire de 2020-2021, notre volonté a été d'aller au-delà de l'atelier et du cours et de proposer des rencontres artistiques adaptées aux personnes en situation de handicap mais ouvertes à tous dans un souci d'intégration réelle. Dans ce cadre, nous avons reçu la Compagnie Zig-Zag en 2022 et « La compagnie des autres » en 2023.

Les référentes handicap jouent un rôle central dans la vie du dispositif. En effet, le DIA nécessite non seulement l'élaboration d'outils particuliers, mais aussi la mise à disposition de ressources humaines, un accompagnement de « proximité » de l'élève pendant les cours collectifs. Enseignant, élève et accompagnant doivent pouvoir bénéficier d'un confort de travail et d'apprentissage. Les référentes sont en lien avec structures du territoire travaillant sur le handicap (SAHJ, CMP, CTP, MRA...). Ces structures permettent de diriger plus facilement les personnes intéressées par le projet vers le Conservatoire.

Le DIA accueille désormais 75 élèves pour le volet Dys et 17 pour le volet handicap sévère et cela grâce au soutien du Conseil Départemental du Val-d'Oise, de la Communauté de Communes du Haut Val-d'Oise et de la commune de Persan. Le Conservatoire et la ville de Persan accueillent par convention dans leurs locaux le SAHJ Maurice-Guiot et l'IME « l'Espoir » pour des séances de pratique musicale.

3. Création de la classe de danse contemporaine

Le précédent Projet d'Établissement inscrivait l'objectif de créer une deuxième discipline. Le choix s'est porté sur la danse, et particulièrement la danse contemporaine. Outre le lien naturel avec notre attachement à faire vivre les musiques d'aujourd'hui et la création, ce choix s'est fait en complémentarité des offres cours de danse sur le territoire. La danse contemporaine y était en effet fort peu présente.

L'ouverture de la classe a eu lieu en 2017, avec la nomination d'une professeure. Le cursus couvre l'initiation, les premier et second cycles. Rapidement, une politique de projets pédagogiques transversaux s'est mise en place. Dans la présence de la danse dans l'offre pédagogique générale tout d'abord, avec la création d'un cursus de chant en mouvement, et la création d'un cours d'éveil CP « musique et danse ». Des projets ponctuels et des résidences d'artistes sont également organisés (résidence de Patricia Karagozian en 2022 notamment), toujours dans l'optique de mêler danse, pratique instrumentale et/ou chant, afin de faire bénéficier au plus grand nombre d'élèves des bienfaits apportés par le geste dansé.

4. Des classes de piano au Conservatoire

L'histoire de notre Conservatoire a éloigné le piano des enseignements dispensés. Le choix de privilégier les disciplines (vents, cordes et percussions) favorisant les pratiques collectives a été totalement assumé. Cela a sans conteste permis de maintenir puis de faire prospérer les orchestres d'harmonie, les orchestres à cordes et symphoniques dans notre établissement à la fois dans le cadre des pratiques collectives obligatoires en cursus et dans celui de l'accueil des pratiques amateurs des adultes.

Ce choix est l'identité de notre établissement.

En 2020, le rattachement de trois antennes de l'ex-SIMVVO a fait entrer le piano (classique et jazz) au Conservatoire. Nous répondions ainsi à la demande du ministère exprimée dans le rapport de confirmation de classement. Nous étions en effet l'un si ce n'est le seul établissement classé à ne pas proposer la pratique d'un instrument à clavier au conservatoire. L'arrivée du piano ne nous détourne pas de nos choix, notamment celui de privilégier l'enseignement des instruments « collectifs ». L'évolution du nombre d'heures d'enseignement dédiées au piano classique sera totalement maîtrisée (pas plus d'un poste à temps complet). D'autre part, le piano sera uniquement proposé dans les antennes.

Le renforcement de la présence des instruments polyphoniques au sein du Conservatoire passe par la création d'une classe de clavecin, l'idée étant de développer un département de Musique Ancienne en interne et en réseau.

5. Création de la classe de basson

Dès la création du Conservatoire et du fait de son origine, l'enseignement des instruments à vent par des professeurs qualifiés a connu un développement rapide. Au fil des années, l'ensemble des cuivres et la quasi-intégralité des bois est enseigné permettant ainsi de faire perdurer les orchestres et notamment l'orchestre d'harmonie.

Il restait à créer une classe de basson. Cela a été fait en 2017 en synergie avec l'Union Musicale de Persan qui a mis à disposition un parc instrumental pour la location. Depuis cette date, le conservatoire garantit donc l'enseignement de la totalité des instruments de l'orchestre symphonique.

6. Renforcement du personnel administratif

Le Conservatoire a connu depuis son origine, et particulièrement depuis la construction du nouveau bâtiment en 2011, puis de l'intégration des antennes du Conservatoire du Vexin (Ex-SIMVVO), une forte augmentation du nombre d'élèves et des professeurs (cf. chapitre III-D). La variété des disciplines et l'augmentation du temps de cours global entraîna logiquement une augmentation du nombre de projets pédagogiques et artistiques, avec l'aide des partenaires institutionnels (DRAC, Conseil Départemental du Val-d'Oise, Politique de la Ville...). Toutes ces activités ne peuvent se réaliser convenablement qu'avec le soutien d'une équipe administrative en nombre suffisant. Depuis 2010, cette équipe, à l'origine composée d'un directeur et une secrétaire, s'est vue adjoindre un nouveau secrétaire chargé de la scolarité, puis un régisseur (requis par le nouveau bâtiment et son auditorium), un poste de coordinateur pédagogique, devenu ensuite directeur adjoint, une conseillère aux études-coordinatrice des antennes, et une chargée de mission « développement et grands projets ».

7. « Un violon dans mon école »

La Fondation Vareille, créée en 2014 par Hélène et Pierre Vareille, est une organisation philanthropique dont l'objet est la réduction des inégalités d'accès à la pratique musicale. Son siège est situé à Zurich. C'est par l'entremise de la Fondation Royaumont que Persan fut la première ville en France à accueillir en 2017 « Un violon dans mon école ». L'école maternelle Paul-Éluard (classée REP), fut donc l'établissement pilote de ce dispositif qui compte aujourd'hui plus de 80 écoles dans toute la France. Le projet propose une sensibilisation puis une initiation à la pratique du violon, en temps scolaire, pour des niveaux allant de la petite section de maternelle au CE1. Les enfants sont encadrés, sous la responsabilité pédagogique des professeurs des écoles, par des intervenants violonistes qualifiés. Le Conservatoire et l'Union Musicale ont joué un rôle important dans la structuration du dispositif, notamment par l'élaboration des projets pédagogiques, et le prêt des instruments.

Dès le départ du projet, des passerelles avec le conservatoire ont été étudiées pour permettre aux élèves de « Un violon dans mon école » qui le souhaitent de poursuivre leur apprentissage musical. Ces classes passerelles accueillent en 2023 26 élèves, et sont organisées sur le principe du « cours global », en groupe encadré simultanément par un professeur de Formation Musicale et un professeur de violon. Un travail interdisciplinaire entre cette classe et l'orchestre à cordes premier cycle est également mené, avec une restitution annuelle.

8. Un Conservatoire ouvert sur le monde

Les échanges culturels nationaux et internationaux sont un marqueur fort de la vie du Conservatoire. Ces échanges, tant artistiques que culturels, sont vecteurs d'ouverture aux autres, à d'autres esthétiques. En ce sens nous sommes convaincus qu'ils sont une part précieuse de la formation du jeune artiste et de sa capacité à s'exprimer. Ainsi, la Chanterie s'est rendue par deux fois au Japon pour le festival International de Chœurs de Jeunes d'Osaka (1989 et 1993), puis en Tchécoslovaquie, en Autriche et aux États-Unis (1995, 2002 et 2006). Un échange culturel avec la Milton Academy de Boston a été mené dans les années 90 et 2000, où plusieurs ensembles du conservatoire se sont rendus. C'est à la suite de la venue du chœur « Canto » de Náchod (République Tchèque) dans le cadre de la rencontre internationale de chœurs de jeunes, que les liens entre les deux villes se sont noués, pour aboutir à un jumelage culturel en 2019. Depuis, concerts partagés à Persan ou Náchod avec la Chanterie, l'ensemble de guitares, la classe de danse ont été l'aboutissement de ce riche échange. D'autres projets sont d'ores et déjà à l'étude pour les années 2024 et 2025





V. Les grands axes du Projet d'Établissement

A. Le Conservatoire, un lieu de vie, d'échanges et de partages au service de tous

Le Conservatoire de Persan se veut un lieu ouvert, ouvert à tous les publics et à toutes les esthétiques. Fidèle à son histoire, il met en exergue les pratiques collectives, l'échange, le partage. Conscient des difficultés sociales et culturelles d'une part significative des habitants du territoire et porté par les convictions de toute l'équipe pédagogique, il mène depuis l'origine une politique active et ambitieuse d'accessibilité de tous les publics à la pratique artistique et culturelle. Le présent projet vise à conforter et renforcer la place privilégiée qu'occupe le conservatoire sur le territoire.

1. La place de la pratique collective toujours prépondérante

Issu d'une société musicale et d'un orchestre d'harmonie amateurs, le conservatoire cultive cet historique avec aujourd'hui 33 ensembles instrumentaux ou vocaux en activité. C'est un héritage et une identité que nous comptons cultiver et chérir, et il est posé en préambule qu'aucune action de développement du projet ne saurait y causer un tort quelconque.

2. Développement de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC)

Le conservatoire affiche une politique ambitieuse en matière d'Éducation Artistique et Culturelle. À ce jour, près de 1 500 élèves des écoles maternelles et élémentaires du territoire sont accueillis hebdomadairement au conservatoire. Cette action, notamment en faveur du chant choral, a vocation à être maintenue, et renforcée. Si les actions sur Persan sont très développées (toutes les écoles de la ville bénéficient de l'offre d'EAC), les villes antennes comme les communes de la CCHVO devraient être en mesure de les accueillir plus largement. Dans ce cadre, il sera nécessaire de créer un équivalent temps plein (ETP) de DUMiste supplémentaire.

La classe orchestre de l'école Émilie-Carles connaît depuis plus de 10 ans un succès indéniable. Pour répondre aux demandes, un second orchestre à l'école sera mis en place à Persan, ainsi que la mise en place d'une continuité de la classe orchestre existante au collège (voir « parcours culturel et citoyen »).

3. Renforcement du Dispositif d'Inclusion Artistique

Établissement pionnier en ce domaine dans le Val-d'Oise, le Conservatoire souhaite renforcer, étendre et visibiliser son dispositif :

- Contribuer à la structuration du réseau de référents handicap mis en place par le Conseil Départemental, via la participation aux actions de concertation organisées.
- Développement des partenariats avec les structures médico-sociales du territoire (voir « parcours culturel et citoyen »)
- Définir le Conservatoire comme pôle ressources fédérateur sur le territoire en matière d'inclusion par l'enseignement artistique, via la reprise d'une politique de partenariats et de concertations avec toutes les structures existantes sur le territoire.

- Création, en partenariat avec ces mêmes structures, et des compagnies d'artistes engagées dans le champ du handicap, d'un cycle diplômant « arts de la scène » (musique et danse).

4. Mise en place de Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM)

En lien avec l'Éducation nationale, la création de ce dispositif complétera l'offre importante actuelle en matière d'EAC. Le Conservatoire et le collège Georges-Brassens de Persan ont une longue histoire commune, avec, entre autres, la tenue d'ateliers de chant choral et la continuité de l'orchestre à l'école au début des années 2010. Le directeur du Conservatoire est membre de droit du Conseil d'Administration de l'établissement. Interrompue durant la crise sanitaire, la collaboration a repris depuis 2022 avec l'organisation de mini-stages portant sur les métiers techniques du spectacle vivant, destinés à des élèves de 4^e. Cette collaboration est destinée à perdurer et se développer, autour du chant choral, de la pratique orchestrale, dans l'objectif d'aboutir à la mise en place, par conventionnement, d'une classe à horaires aménagés.

5. Nomination de référents « développement durable et sobriété énergétique »

Les événements climatiques et géopolitiques, ainsi que les instabilités du marché de l'énergie pèsent depuis plusieurs années sur la bonne marche des sociétés humaines.

Comme nombre d'acteurs de la vie culturelle et de services publics, le Conservatoire doit mener une politique de prise de conscience des impacts environnementaux induits par ses activités, notamment en matière énergétique. Le Conseil d'Établissement nommera donc, chaque année, deux référents « énergie-climat » (un majeur et un mineur) au sein des élèves du Conservatoire. Leur rôle, consultatif, sera de mesurer sommairement les impacts des activités de l'établissement, et de fournir, en partenariat avec la direction du Conservatoire, des conseils pour les réduire. Des tâches pratiques telles que l'estimation et l'optimisation du bilan carbone d'un projet (déplacement des artistes invités...), ou les économies d'énergie à mettre en place pourront, entre autres, leur être confiées. Une réunion bimestrielle de suivi sera mise en place. Ils accompagneront les progrès déjà accomplis, notamment l'équipement en LED des projecteurs de l'auditorium, et suivront les projets en cours, comme la construction d'un sas dans le hall du Conservatoire-centre.

Résumé des objectifs :

Créer un ETP de DUMIste pour répondre à des besoins d'EAC des villes antennes ou CCHVO,

Créer une classe orchestre supplémentaire, ainsi que d'une classe orchestre au collège Georges-Brassens de Persan,

Mise en place d'une CHAM en partenariat avec le collège Georges-Brassens et/ou le futur nouveau collège de Persan,

Nomination annuelle de deux référents « développement durable et sobriété énergétique ».

PROJECTION DE FINANCEMENTS : VILLE DE PERSAN, VILLES ASSOCIEES, CCHVO, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE, EDUCATION NATIONALE, UNION MUSICALE DE PERSAN.

6. Départements pédagogiques

La réorganisation totale des disciplines en départements a été une priorité ces dernières années. L'enseignement est structuré actuellement en 8 départements :

- Éveil Musical
- Formation Musicale
- Cordes frottées
- Cordes pincées
- Bois
- Cuivres
- Percussion-Piano-Danse
- Jazz et Musiques Actuelles Amplifiées.

Cette organisation a vocation à être réétudiée dans le cadre de la création d'autres départements.

Véritable ressource pour l'ensemble de l'établissement, cette structuration permet à la fois une meilleure communication au sein des équipes ainsi qu'une réflexion pédagogique commune sur des questions inhérentes à chaque département. Elle permet également des passerelles entre départements d'esthétiques différentes autour notamment de projets partagés, d'une réflexion sur les évaluations...

Chaque département veille à coordonner son action en accord avec le chef d'établissement et en harmonie avec le projet d'établissement.

Chaque département est animé par un coordinateur dont les critères de nomination sont précisés dans le règlement intérieur. Le coordinateur assure le lien entre les professeurs de son département et la direction, ainsi que la concertation avec les autres départements. Porte-parole de son département auprès du conseil pédagogique, il organise les réunions de département et anime la réflexion pédagogique en étant force de proposition.

Le processus d'intégration de ces départements, indispensables avec une équipe pédagogique de 45 professeurs, doit s'achever avec la création d'un département de pratiques collectives et de musique ancienne. En effet, un département de pratiques collectives, au-delà de l'affirmation de l'identité historique du conservatoire, est rendu nécessaire pour harmoniser les actions de diffusion dans lesquelles les ensembles sont engagés et les nécessités pédagogiques. La création d'un département de musique ancienne irait dans le sens d'un élargissement des esthétiques abordées au conservatoire, pour offrir un enseignement spécialisé allant du XVI^e siècle aux créations contemporaines. La création d'une classe de clavecin, conjointement avec la classe déjà existante de flûte à bec, formera l'ossature de ce département, qui sera étoffé par une mise en réseau avec les établissements d'enseignement artistique du secteur (classe de luth...).

Voir annexe 10 : projets de départements finaux, en cours d'élaboration ou de finalisation

Résumé des objectifs :

Créer un département de Pratiques Collectives

Créer une classe de clavecin

Créer un département de Musique Ancienne

Nomination d'un coordinateur (en priorité un PEA) pour chaque département

Affirmation de la mise en réseau

FINANCEMENT : VILLE DE PERSAN, VILLES ET ETABLISSEMENTS PARTENAIRES.



UN PARCOURS CULTUREL ET CITOYEN POUR TOUS LES HABITANTS

Le Conservatoire, dont le bâtiment central a été construit emblématiquement en cœur de ville, se doit d'être un lieu ouvert, au service et à l'écoute des habitants. En ce sens, et dans la continuité des actions exposées plus haut et en partenariat avec les services de la municipalité et l'Éducation nationale, nous avons pour ambition de proposer aux Persanais (villes antennes) un « parcours culturel et citoyen », véritable cheminement d'éveil et de sensibilisation artistique et culturelle, tout au long de la vie. Ce parcours aura à cœur le respect et l'expression des droits culturels de chacun.

Les actions de sensibilisation et d'éducation culturelle menées par le Conservatoire couvrent déjà, par ordre chronologique :

Toute petite enfance :

- Animations vers le réseau des assistantes maternelles de la ville
- Sensibilisation pour les tous petits dès l'âge de 9 mois dans les structures « les p'tits lutins » et « la ribambelle »
- Animations pour les enfants de la « passerelle »

Passerelles avec le conservatoire : organisation d'animations, découverte du bâtiment, présentation d'instruments : Noël et fête de la Petite enfance, enregistrement du disque annuel de la passerelle, concert pour les assistantes maternelles...

Petite enfance :

- En maternelle, actions d'EAC vers les écoles de la ville, ainsi que le projet « Un violon dans mon école », en partenariat avec la Fondation Vareille
- En primaire, des actions d'EAC en partenariat avec l'Éducation nationale, et notamment pour le chant choral, la pratique orchestrale et/ou théâtrale et la MAO.

Passerelles avec le Conservatoire : ouverture vers les classes d'éveil - décrites à la partie C du présent chapitre - et les cursus d'enseignement musical et chorégraphique, concerts partagés avec les classes de chant choral, la classe orchestre, et les formations permanentes du conservatoire, classes et dispositifs passerelles pour « Un violon dans mon école » et la classe orchestre.

Enfance et adolescence :

- Une école du spectateur de la primaire au lycée, notamment via les « Spectacles famille » et les « Concerts sandwich », adaptés dans leurs horaires et leur contenu au plus large public et ouverts particulièrement aux scolaires

Passerelles avec le Conservatoire : communication des activités pédagogiques au public, présence d'une partie pédagogique restituée en concert pour tous les projets de diffusion, pratique collective seule possible, notamment pour les élèves issus des classes de chant choral pour la pré-Chanterie et la Chanterie. L'inscription au conservatoire est toujours possible en cursus complet musique ou danse.

Âge adulte :

- À l'âge adulte, une saison musicale riche de plus de 80 manifestations, et également un partenariat avec le centre social AGORA pour des ateliers de chant choral

Passerelles avec le Conservatoire : communication des activités pédagogiques au public, présence d'une partie pédagogique restituée en concert pour tous les projets de diffusion, passerelles vers le chœur d'adultes pour l'atelier de chant choral AGORA. L'inscription au conservatoire est toujours possible en cursus complet musique ou danse.

Finalisation du parcours culturel et citoyen :

Remplir les « manques » dans la chronologie :

Mettre en place des activités partenariales pérennes et régulières avec le collège Georges-Brassens, le futur collège de Persan et le lycée Evariste-Gallois de Beaumont-sur-Oise, via une prolongation de la classe orchestre et/ou des ateliers de chant choral,

Renforcer l'offre de sensibilisation culturelle et artistique pour les publics adultes, en l'ouvrant à d'autres partenaires, tels que le CCAS de la ville de Persan,

Créer une offre pour les personnes âgées, avec de futurs partenariats avec des structures d'accueil spécialisées sur le territoire.

Créer la matrice de ce parcours :

Édition d'un document synthétique présentant l'intégralité du parcours, à l'usage des habitants, afin de rendre visible pour tous la cohérence de l'itinéraire proposé et permettre à chacun de se situer dans son parcours. Le document sera édité de manière à être diffusé en format papier, flyer ou affiche, ou en version dématérialisée par le web ou les réseaux sociaux.

Pour la toute petite et la Petite enfance, mettre en place un suivi, par le département Petite enfance et EAC, des usagers bénéficiaires (enfants et familles) afin de leur garantir une vision claire du panorama d'activités qui leur est proposé à chaque étape de leur parcours. Cette action sera menée en collaboration étroite avec les services de la ville concernés (crèches, centres de loisirs)

Recruter un médiateur culturel, qui aura la charge de ce même travail de suivi, de l'enfance au troisième âge. Il aura également pour tâche de coordonner les actions d'EAC mises en place au collège et lycée, ainsi que naturellement un rôle de référent étroit avec les structures sociales et médico-sociales de la ville.

Dans le respect de la loi « Handicap » de 2005, et dans la continuité des actions mises en place dans le cadre du Dispositif d'Inclusion Artistique, chaque étape de ce parcours sera accessible au plus grand nombre. Le renforcement des partenariats avec des structures médico-sociales telles que celles gérées par l'APED « L'Espoir » de Persan (IME, ESAT, SIAMAT, SAJH, CMPP de Beaumont...), sera mis en œuvre.

B. Le Conservatoire, un lieu de formation et d'excellence

Pôle de référence en matière d'enseignement artistique, le Conservatoire de musique et de danse de Persan, à ce jour, a pour principale mission de former les futurs amateurs à la pratique de la musique et de la danse dans un objectif d'autonomie et d'épanouissement artistique. Pôle structurant en matière de formation artistique, il exerce ses missions pédagogiques et artistiques en cohérence avec les Schémas d'Orientation Pédagogiques (musique et danse) du ministère de la Culture dans un souci d'excellence, de découverte et de goût du savoir. Il participe à l'acquisition des compétences au travers d'un enseignant innovant, adapté aux différents publics et ouvert à des répertoires et pratiques diversifiés.

L'objectif fort qui sous-tend le présent projet est l'obtention du classement CRD pour le Conservatoire. Il est donc nécessaire d'affirmer davantage la qualité du niveau de formation prodigué et de développer un pôle d'excellence afin de préparer les élèves à un diplôme préprofessionnel : le Diplôme National (en cours de finalisation dans le cadre de la conception des nouveaux schémas d'orientation par le ministère, le projet actuel se base sur les actuels DEM/DEC). Il doit également poursuivre son développement afin de correspondre aux critères de classement établis par l'arrêté du 15 décembre 2006.

Le Conservatoire a connu un développement conséquent ces dix dernières années, premièrement avec la création du nouveau bâtiment puis l'arrivée des trois antennes, avec leurs problématiques propres. Problématiques qui ont logiquement fait apparaître de nouveaux besoins. Besoins matériels, pour un meilleur cadre de vie et de travail pour tous, mais également besoins humains nécessaires à la qualification comme CRD, et le développement de nouveaux départements pédagogiques.

1. Les ressources humaines

Professeurs et personnels certifiés pour le CRD

Dans la perspective d'un passage en CRD et conformément aux textes cadres, nous devons développer les moyens humains nécessaires à la réalisation du Projet d'Établissement et notamment le nombre de professeurs certifiés au sein de du Conservatoire. Nous sommes conscients que c'est un gage de qualité pour notre établissement et pour l'ensemble des usagers.

L'équipe pédagogique du Conservatoire est actuellement constituée de 43 professeurs, dont 19 occupent le cadre d'emplois d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique et 4 celui de Professeur Territorial d'Enseignement Artistique.

De fait, pour servir ce projet, nous devons mener une stratégie reposant sur une équipe pédagogique encore plus qualifiée, en mesure de dispenser un enseignement d'excellence, apte à garantir un cycle spécialisé diplômant ou un cycle préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES). Le nombre de professeurs en catégorie A devra atteindre un quota de 50% des disciplines enseignées dans chaque département pédagogique.

Formation du personnel

L'équipe pédagogique est constituée d'enseignants aux profils très variés tant sur le plan professionnel que générationnel.

Soucieux de développer et de faire valoir les compétences professionnelles de nos équipes, nous valorisons les compétences complémentaires de nos enseignants et favorisons l'accès à la formation continue, en collaboration étroite avec le service des ressources humaines de la commune.

De nombreuses formations sont proposées par le CNFPT aux enseignants artistiques. Il en est de même pour les agents appartenant à la filière administrative. Les équipes seront incitées à s'y inscrire de manière régulière. Il en est d'un besoin manifeste, d'une obligation au titre du statut d'agent public et d'un devoir lié aux missions de chacun face aux évolutions sociétales et aux adaptations nécessaires liées aux métiers.

D'autres formations proposées par des organismes privés pourront être envisagées, bénéficiant aux agents sous condition de les anticiper et d'en faire une demande budgétée auprès de la Direction des Ressources Humaines.

Favoriser et/ou planifier un plan de formation pour multiplier les compétences et stimuler les équipes, leur donner les outils nécessaires et contribuer ainsi au développement de l'établissement. Des formations en intra, et/ou ouvertes aux agents d'autres collectivités seront mises en place dans ce cadre. En effet, un CRD doit assurer un rôle de pôle ressources pour la formation.

Développement et création de départements pédagogiques

Depuis 2020, le conservatoire mène une politique ambitieuse dans le domaine des musiques actuelles et anciennes avec la création du département Jazz et Musiques Actuelles Amplifiées, et avec les projets initiés autour de la musique ancienne (*cf en annexe 11 le projet « vous avez dit claviers ? »*). Il est de son ambition de renforcer ces deux axes, par l'ajout de nouvelles disciplines et la création d'un département dédié aux musiques anciennes.

Afin de répondre à ces objectifs, l'équipe pédagogique devra être étoffée en conséquence.

Ainsi, il sera nécessaire, en complément du poste déjà existant de professeur (PEA) de flûte à bec, de créer un poste de professeur de clavecin afin de mettre en place l'ossature d'un département Musique Ancienne, auquel se grefferont les professeurs appartenant à un autre département mais susceptibles de se perfectionner ou se spécialiser dans ces disciplines : mandoline, guitare, hautbois, violoncelle, trombone.

Conformément aux perspectives de développement évoquées dans le projet de création du département Jazz/MAA, un poste de professeur de chant Jazz/MAA sera créé, ainsi que la structuration d'une section « cuivres », menée par un professeur spécialiste référent, de préférence trompettiste.

Le professeur de Formation Musicale Jazz/MAA sera missionné pour travailler à un développement de son activité et de son cursus, avec la création au besoin d'heures de cours complémentaires sur son poste.

En ce sens, le Conservatoire mènera une politique volontariste en matière d'évolution de carrière de ses agents, en étant source d'information sur leurs possibilités d'avancement, via les concours de la Fonction Publique notamment. Il mettra en œuvre également une action volontariste de communication afin de mettre en avant les atouts du conservatoire : conditions de travail, praticité d'accès, et un territoire en pleine dynamique démographique. Ces actions prendront les formes les plus diverses : accueil de personnalités pour des master classes, communication de la saison culturelle et des activités pédagogiques aux partenaires, veille active sur le marché du travail.

L'accueil des usagers

L'équipe administrative est une force en termes d'image et de qualité d'un service public. Son bon fonctionnement permet à la structure de répondre aux attentes de la collectivité dans l'accompagnement du public et du personnel du Conservatoire.

Le rattachement des villes partenaires (villes-antennes) en janvier 2020 a été le point d'une réflexion de réorganisation et restructuration pédagogique et administrative sur les différents lieux d'enseignement. A ce jour, le Conservatoire affirme sa place sur le territoire.

Soumis à une forte augmentation des inscriptions et à un fort développement, il devient nécessaire de réévaluer les moyens d'encadrement mis à disposition des usagers.

Aujourd'hui, les missions d'accueil des usagers sont remplies alternativement par tous les membres de l'équipe administrative, en compléments de leurs tâches habituelle de gestion d'un service de 50 agents accueillant 750 élèves en EAS, 1 500 enfants en EAC, 70 manifestations publiques pour une vingtaine d'artistes invités dans l'année. L'accueil des usagers est un poste indispensable à la bonne marche du service. Outre les questions de sécurité, bon nombre de problématiques peuvent être résolues au stade de l'accueil : information sur les changements de salles, d'absences ou de remplacement de professeurs, de mise en loge pour les évaluations, d'horaires de répétitions, et orientation des usagers vers le bon interlocuteur en fonction des demandes. Le gain en productivité, efficacité et sérénité de tous les agents, administratifs comme professeurs, serait considérable. Miser sur la bienveillance et la qualité de l'accueil du public ne peut que contribuer à faire du conservatoire un lieu où il fait bon vivre, et propice à un enseignement de qualité.

Le Conservatoire a pour objectif d'inclure les villes-antennes à la réflexion afin de définir les ressources à mutualiser pour permettre la mise à disposition d'un agent d'accueil sur chaque lieu d'enseignement. Dans cette démarche, il convient de créer un ETP d'agent d'accueil, ainsi que la construction d'un poste de travail adapté (pôle accueil dans le hall).

Résumé des objectifs :

Mettre en œuvre une politique de recrutement attractive pour qu'au sein d'un département 50% des disciplines soient assurées par un agent appartenant au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Créer un poste de professeur de chant Jazz/MAA,

Créer un ETP d'accueil au Conservatoire-centre de Persan et construction d'un espace lui permettant d'exercer ses fonctions.

Définir un plan pluriannuel de formations pour tous les agents, en fonction des besoins du service, définis notamment en conseil pédagogique.

FINANCEMENTS : VILLE DE PERSAN, CCHVO, VILLES PARTENAIRES, DRAC ILE DE FRANCE, CNFPT

2. Les moyens matériels

Des locaux qui conditionnent les enseignements :

Force est de constater que les différents lieux d'enseignement sont très disparates et n'offrent pas aux enseignants et aux usagers les mêmes conditions d'accueil et de travail. Si elles sont presque idéales sur le Conservatoire-centre, elles n'en demeurent pas moins souvent insuffisantes sur les antennes.

Le Conservatoire-centre est positionné en plein cœur de ville et offre de très bonnes conditions de travail.

Néanmoins, au fil des ans, l'activité du Conservatoire s'est progressivement étoffée dans des locaux qui sont devenus de fait trop petits. L'auditorium devient une salle polyvalente de répétitions impactant sur la mise en œuvre des examens et auditions, nécessaires à la vie de l'établissement.

Côté administratif, trois agents se partagent un unique bureau et deux adjoints de direction sont installés dans la parloir, faute de place.

L'antenne de Presles possède de nouveaux locaux place de la Gare avec quatre salles entièrement dédiées au Conservatoire. L'acoustique est performante mais les salles sont assez petites. Le bâtiment est ouvert aux différentes associations de la commune. Il ne comprend pas de hall d'accueil ni de salle des professeurs. Il comprend en rez-de-chaussée une médiathèque, par ailleurs la commune possède une salle de spectacle municipale d'une capacité de 170 places.

L'antenne de Champagne-sur-Oise est excentrée du centre-ville. Les locaux sont sur 3 étages sans ascenseur ni escalier de secours et ne peuvent donc recevoir du public en situation de handicap physique. L'antenne possède 6 salles dont 2 salles de cours collectifs et 4 salles de cours individuels assez exigües. Les salles n'offrent pas le confort acoustique indispensable à une pratique musicale, ce qui est à l'origine de conditions de travail difficiles voire dangereuses pour nos professeurs. Le bâtiment est difficile à chauffer avec des convecteurs électriques mis en service en hiver par les professeurs eux-mêmes. Il n'y a pas de Wi-Fi. Points forts : La commune possède une salle de spectacle municipale d'une capacité de 120 places.

L'antenne de Parmain se situe dans les locaux de l'école maternelle Maurice-Genevoix. Quatre salles sont dédiées au Conservatoire. Il n'y a pas de salle de professeurs ni de Wi-Fi.

Des aménagements nécessaires

Pour l'antenne de Champagne-sur-Oise, la mise en place d'un accès internet accessible de toutes les salles, l'isolation phonique et le traitement acoustique des locaux, ainsi que l'installation d'une photocopieuse adaptée sont une nécessité pour maintenir les cours dans de bonnes conditions.

Les locaux de l'antenne de Presles n'offrent pas de zone d'accueil pour les parents ni de salle des professeurs. Des aménagements sont en cours avec la municipalité de Presles pour que les professeurs puissent bénéficier d'une salle partagée.

Les investissements matériels souhaités dans ces antennes relèvent des villes associées. Une concertation aboutissant sur un diagnostic partagé et un accord sur les moyens à mettre en œuvre devra être menée.

Pour le Conservatoire-centre, la création d'un sas d'entrée est souhaitable afin de palier une forte déperdition énergétique en hiver et un gain de confort pour les agents administratifs situés en regard du hall. De même, en lien avec le volet « accueil du public » ci-dessus, la construction d'un pôle d'accueil (« desk ») est nécessaire afin de permettre à un futur nouvel agent d'accueil d'exercer ses missions. Enfin, la construction ou l'attribution de bureaux pour le personnel de direction est nécessaire, que ce soit pour le travail administratif comme pour l'exercice des missions de représentation, de concertation et d'accueil des usagers et partenaires de l'établissement.

Résumé des objectifs :

Œuvrer afin que chaque lieu d'enseignement dispose d'un agent d'accueil durant les heures d'ouvertures au public,

Créer un sas dans le hall du Conservatoire-centre de Persan,

Construire ou attribuer des bureaux pour le personnel de direction,

Améliorer les conditions d'accueil et de travail de l'antenne de Champagne-sur-Oise,

FINANCEMENTS : VILLE DE PERSAN, VILLES ASSOCIEES, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE, REGION ILE-DE-FRANCE.

C. De la sensibilisation des tout-petits à l'enseignement spécialisé : des passerelles à chaque étape

1. La toute Petite enfance :

De nombreux dispositifs mis en place couvrent le secteur de la toute petite enfance, en proposant une offre de sensibilisation adaptée. Des interventions ludiques et des démonstrations ont lieu régulièrement au sein des crèches et des haltes-garderies de la ville de Persan.

Il s'agit donc de développer cette offre sur le territoire et notamment sur les villes antennes partenaires, avec des interventions ponctuelles au sein des différentes structures de la toute petite enfance.

Les intervenants, ainsi que le coordinateur du département "enfance-partenariats" et le médiateur culturel, mèneront des actions d'information afin que les habitants et usagers aient une vision claire de l'offre d'EAC en péri et extrascolaire, à chaque étape de la vie de leurs enfants (voir le "parcours citoyen et culturel" ci-dessus).

2. L'éveil musical :

Le cycle global d'éveil, dispensé aux élèves de 3 à 6 ans, s'organise dans la continuité du dispositif mis en place dans le secteur de la toute petite enfance.

Destinés à développer la sensibilité de l'enfant au travers d'activités sensorielles, corporelles et vocales, les cours d'éveil sont pratiqués en cours collectifs et associatifs, dans une démarche ludique, diverses formes d'expression artistique : musique, chant, danse...

Ils permettent de développer la curiosité, l'expression et le domaine de l'imaginaire de l'enfant, de former son oreille et de favoriser les conditions qui permettent d'aborder par la suite des activités musicales plus spécialisées, vocales, instrumentales et/ou chorégraphiques.

Le conservatoire organise le cycle d'éveil comme suit :

-Le Jardin musical (3 ans)

-Éveil à la musique (4-6 ans). Ce cours est réalisé par tranche d'âge sur la maison-centre (Persan) et par double niveau sur les villes-antennes.

Conformément au schéma national d'orientation pédagogique en danse de 2004, la pratique de la danse devrait à minima être incluse dans ce cours, et dans l'idéal faire l'objet d'un cours « Eveil Danse » dédié, en prélude au cursus.

-Éveil à la Musique et à la Danse (6 ans)

À 6 ans, le cours d'éveil musical est renforcé par des Ateliers de Découverte Instrumentale (ADI), regroupant généralement 2 ou 3 élèves, qui facilitent un choix de pratique instrumentale et prépare l'entrée au 1er cycle. La nature des instruments qui seront abordés dans les ateliers est fonction des places disponibles dans certaines classes. Cette organisation permet de fait aux enfants ne pratiquant pas encore d'instrument de découvrir des instruments peu connus (basson, trombone, tuba...).

Résumé des objectifs :

Intégrer la pratique de la danse dès le cours d'éveil moyenne section (5 ans),

Structurer les cours d'éveil en niveaux uniques par tranche d'âge : (3, 4, 5 ans).

Élargir les ateliers de découvertes vers la pratique chorégraphique (musique ou danse)

3. Des cursus et des cycles diplômants en accord avec le classement en CRD

Pour la musique

Conformément au Schéma National d'Orientation Pédagogique du ministère de la Culture, le conservatoire de musique et de danse de Persan propose aux élèves musiciens inscrits une offre globale et complète de pratique artistique qui fait suite au parcours d'éveil musical et de découverte.

Le cursus des études musicales actuel est constitué de 3 cycles représentant au total 12 à 15 années d'études initiales. Les enseignements en cursus commencent dès 7 ans et débouchent sur :

- Une Attestation d'Études Musicales à la fin du premier cycle (AEM)
- Un Brevet d'Études Musicales à la fin du second cycle (BEM)
- Un Certificat d'Études Musicales à la fin du 3ème cycle (CEM)

Voir annexe 12 pour le descriptif du 3e cycle

Les notions de cursus associent la complémentarité des disciplines et une formation globale (Pratique d'Ensemble, Formation Musicale et cours de formation instrumentale) qui permettent d'inscrire dans la durée l'acquisition des compétences.

Le cursus diplômant valide l'acquisition d'un ensemble de compétences attendues en fin de chaque cycle.

En parallèle, le Conservatoire propose également un cursus non diplômant sous forme de parcours personnalisé (*voir annexe 13*) pour répondre à différents publics : élèves adultes, étudiants, amateurs confirmés, élèves en difficultés d'apprentissage, élèves en situation de handicap...

Pour la danse

Le Conservatoire de musique et de danse de Persan propose aux élèves danseurs inscrits une offre globale et complète de pratique artistique qui fait suite au parcours d'éveil musical et de découverte.

Les enseignements en cursus commencent dès 7 ans en danse contemporaine et débouchent sur :

- Une Attestation d'Études Chorégraphiques à la fin du premier cycle (AEC)
- Un Brevet d'Études Chorégraphiques à la fin du second cycle (BEC)
- Un Certificat d'Études Chorégraphiques à la fin du 3ème cycle (CEC)

Les notions de cursus associent la complémentarité des disciplines et une formation globale qui permettent d'inscrire dans la durée l'acquisition des compétences.

Le cursus diplômant valide l'acquisition d'un ensemble de compétences attendues en fin de chaque cycle.

Les critères d'obtention de la catégorie CRD vont nécessiter à terme l'existence de deux disciplines en danse. Pour des raisons, entre autres, de disponibilité des locaux (la salle Duhamel sert à la fois de salle de danse, d'accueil des pratiques EAC et de salle de répétition pour les ensembles du conservatoire), un partenariat avec une structure reconnue du territoire sera mis en place pour assurer une deuxième pratique danse, et ce jusqu'au cycle diplômant.

Parallèlement, le conservatoire poursuivra sa politique d'ouverture aux danses urbaines, initiée depuis plusieurs années, notamment avec des collaborations avec le danseur hip-hop Yan Antonio (ateliers de danse hip-hop lors de la « Semaine Extraordinaire » de 2023 notamment)

Création d'un cycle diplômant musique

En accord avec les critères d'éligibilité au classement en CRD, le Conservatoire doit garantir un cycle diplômant. Si ce cycle peut être assuré par conventionnement par un autre établissement, nous pensons, dans une logique d'offre de territoire, que le conservatoire de Persan doit et peut assurer cette mission. D'ores et déjà, le dispositif d'obtention des CEM musique, avec 4 unités de valeur (Formation Musicale, Instrumentale, musique de chambre et projet personnel) est déjà très étoffé, et constitue une base solide pour un futur cycle diplômant. A l'heure de l'écriture de ces lignes, les textes de référence restent les schémas d'orientation de 2004 et 2008, et pour la musique, le contenu du CEM actuel est déjà proche des DEM actuels. Les deux points de progression restent pour la musique l'existence de cours de culture musicale (FM, écriture...) en 3e cycle, et la garantie que la discipline dominante soit assurée par un professeur titulaire du Certificat d'Aptitude ou du cadre d'emplois des Professeurs d'Enseignement Artistique (voir plus bas).

Pour la danse, le travail, réparti sur la totalité de la durée du présent projet d'établissement, se portera vers un partenariat avec une structure reconnue et compétente, par une mutualisation des moyens engagés.

Création d'un cycle « arts de la scène » diplômant et inclusif

Le Dispositif d'Inclusion Artistique offre depuis 2017 aux personnes en situation de handicap et aux personnes souffrant des troubles de l'apprentissage des cursus adaptés, dans une logique d'inclusion. Aujourd'hui 78 personnes relèvent de ce dispositif, soit une part significative des élèves inscrits au conservatoire. Nous souhaitons développer cette offre, en l'élargissant à l'accès à la voie professionnelle et inclusive au spectacle vivant. En cela, nous pensons répondre à une demande sur le territoire, demande d'autant plus prégnante que l'offre est rare. Cette démarche permet également d'étoffer l'offre de formation professionnelle initiale, en accord avec notre objectif de reclassement en CRD.

L'objet de ce cycle est donc de proposer aux adolescents et jeunes adultes, en partenariat avec des structures socio-éducative (IME) ou d'aide par le travail (ESAT), ainsi que des structures inclusives du spectacle vivant (« Théâtre du Cristal », pour un rôle de conseil), un cycle initial des arts de la scène, couvrant musique, danse, et théâtre. Une ouverture vers les arts du cirque pourra être étudiée à plus long terme.

Le cursus sera fortement personnalisable en fonction de besoins des étudiants. La forme « standard » sera celle d'un tronc commun « culture musicale et chorégraphique » comprenant Formation Musicale, Formation Musicale du danseur, histoire de la musique, humanités chorégraphiques. Ces cours seront, sauf exceptions pour cas de nécessité, communs avec des étudiants valides. Des modules de spécialisation, pratique instrumentale, chorégraphique, théâtre, mise en scène, écriture et composition, seront proposés dans une fréquence adaptée aux étudiants et aux objectifs pédagogiques.

Le cursus, d'une durée de 2 à 3 ans, fera l'objet d'une évaluation conjointement au DEM, dont il partagera les contenus théoriques. Des partenariats seront noués avec des structures professionnelles inclusives afin d'offrir aux étudiants des débouchés professionnels. Ce cursus ambitieux fera donc l'objet de nombreux conventionnements et de mutualisation des coûts et ressources. Des financements auprès du Département, de la Région, et du mécénat privé seront sollicités. Le projet final sera dimensionné à la hauteur de ces ressources.

Création d'un cursus « métiers techniques du spectacle vivant »

Les équipes du Conservatoire ont pu constater, au fil de diverses manifestations, l'intérêt du public pour les métiers relevant du champ artistique et culturel. Lors de la « Semaine Extraordinaire », les ateliers « lutherie » et « comment faire carrière dans la production musicale ? » ont connu un vif succès. Il nous apparaît donc opportun de créer au Conservatoire un cursus de formation initiale portant sur les métiers techniques du spectacle vivant. Faisant l'objet d'une attestation de compétences en fin de parcours, ce cursus, réalisé en partenariat avec un lycée professionnel du secteur (idéalement le lycée Evariste-Gallois de Beaumont-sur-Oise) proposerait un tronc commun autour de la régie générale et des métiers de la production, et des modules de spécialisation (son, lumières, régie plateau...). Les différents modules seraient enseignés par sessions, selon le principe d'un cursus personnalisé. Des partenariats avec des salles professionnelles du secteur (Points communs à Cergy-Pontoise, « Moulins de Chambly »...) et des entreprises du spectacle pourront être engagés, afin que les élèves puissent assister à la mise en place technique de spectacles. Les modules de spécialisation auraient également vocation à constituer des Unités d'Enseignement pour le futur DEM musique.

Résumé des objectifs :

Par une mise en réseau, compléter le cursus Danse avec l'ouverture d'une nouvelle esthétique : danse jazz ou classique, visant à garantir un cycle diplômant,

Créer un 3ème cycle à vocation préprofessionnel Musique, cycle spécialisé sanctionné par le futur Diplôme National, dont les modalités seront fixées dans la continuité des nouveaux schémas d'orientation. L'admission sera soumise à un concours d'entrée,

Créer, en partenariat, un cycle diplômant « arts de la scène » pour personnes en situation de handicap, avec une ingénierie culturelle fournie par le « Théâtre de Cristal »,

Créer d'un cursus « métiers techniques du spectacle vivant.

FINANCEMENTS : VILLE DE PERSAN, CCHVO, VILLES ET ETABLISSEMENTS PARTENAIRES, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE, REGION ILE-DE-FRANCE, MECENAT PRIVE, UNION MUSICALE DE PERSAN

4. Des pédagogies actives et innovantes

Par ses missions, conservatoire est un lieu ouvert aux innovations et à la recherche pédagogique. Les démarches décrites ci-dessous vont dans le sens d'un lieu qui permet aux élèves et aux enseignants de s'épanouir et de cultiver le goût du savoir.

L'invention et l'improvisation dans le cadre pédagogique

Les activités d'invention et d'improvisation en cours ont toujours été encouragées et promues au sein du conservatoire. Conjointement avec la volonté d'apporter une plus grande place à l'oralité, la pratique s'est structurée et développée au fil des années. La volonté est donc que les enseignants y consacrent une part significative du face-à-face pédagogique, et ce, dès le commencement des études et les cours d'éveil. Les compétences des élèves dans ce domaine sont évaluées en milieu de premier et de deuxième cycle avec la production d'une « Virgule Créative ». C'est une création élaborée par l'élève, qui a toute liberté pour imaginer la forme qu'il souhaite, de préférence insolite. De par sa nature, ce principe d'invention est travaillé tout au long des études. À l'issue des évaluations, les « Virgules » font l'objet d'une sélection par les jurys. Les créations sélectionnées sont produites par les élèves concernés lors du concert annuel « Écoute et regarde ma compo », en novembre.

Pratiques collectives

Avec 33 ensembles de pratique collective constitués, le conservatoire ancre le collectif au cœur de sa pédagogie. Les divers ensembles instrumentaux et vocaux sont naturellement le lieu de diverses innovations pédagogiques, que ce soit par le biais de projet ponctuels que de dispositifs menés sur le temps long. Ils sont aussi riches que variés : chant en mouvement (dispositif soutenu par la DRAC Île-de-France), travail sur les musiques traditionnelles, improvisées, rapport à l'improvisation, et enfin les semaines banalisées remplaçant les cours habituels par des ateliers thématiques (« Semaine Extraordinaire » en janvier 2023), en sont quelques exemples. Les responsables d'ensemble sont encouragés à être force de proposition, et à expérimenter lors des séances de travail (utilisation du soundpainting, musiques mixtes...)

Actions pédagogiques d'artistes invités

La présence d'artistes professionnels nationaux et internationaux et de compositeurs reconnus s'inscrit dans le projet d'établissement. Particulièrement développée au sein du conservatoire, cette pratique permet d'une part de proposer une programmation artistique de qualité intégrée à la saison culturelle et d'autre part de soutenir nos missions par des actions pédagogiques systématiques, en lien avec les artistes. Ces actions particulièrement riches, favorisent les interrelations entre élèves, enseignants et artistes lors d'un projet commun via notamment des ateliers pédagogiques ou des master classes, donnant lieu à des restitutions publiques. Diverses thématiques pédagogiques sont abordées, comme le rapport entre pratique instrumentale et conscience corporelle (résidence de la compagnie « Cheptel Aleïkoum » en 2022/23), musique traditionnelle (dans le cadre de Jazz Au fil de l'Oise avec Bijan Chemirani en 2018), rencontres esthétiques (concert hommage à Franck Zappa avec Franck Tortiller en 2023).

Pédagogie de groupe et classe globale

A la suite d'expérimentations menées en classe, la pratique de la pédagogie de groupe a été généralisée en formation instrumentale pour tous les élèves de premier cycle à la rentrée 2014. Cette transition a été accompagnée par la nomination d'un référent pédagogique et diverses actions de formations (individuelles, et une formation-retour d'expérience intra en 2014). La pédagogie de groupe s'inscrit dans l'identité du conservatoire et permet, le temps de cours individuel des élèves étant additionné, d'élargir les activités pratiquées en classe : invention, improvisation, culture musicale... Cette démarche a connu une étape supplémentaire avec la création en 2017 de la première « classe globale », réunissant dans un même cours, deux fois par semaine, 16 élèves en moyenne,

encadrés par une équipe de professeurs. Ce dispositif est le mode de fonctionnement habituel des classes passe-relles « Un violon dans mon école », il est à l'étude pour d'autres départements.

Musique Assistée par Ordinateur

À l'écoute des nouveaux usages et esthétiques musicales, le conservatoire propose depuis 2017 des cours de musique assistée par ordinateur. Le contenu, au-delà de la simple appropriation technique d'un outil numérique, est axé sur la création, notamment autour de la musique à l'image. Cette discipline est incluse dans le département jazz et musique actuelles et a vocation à intégrer un futur département de culture musicale.

Département de culture musicale et chorégraphique

Dans le cadre du développement de l'offre pédagogique du conservatoire, notamment au niveau des 3^e cycles et cycle diplômant, la structuration d'un département de culture musicale et chorégraphique est à l'étude. Outre les cours de Formation Musicale, Formation Musicale du danseur, humanités chorégraphiques, écriture... ce département aura vocation à faire le lien avec les cycles et disciplines nouvellement créés et/ou développés : cycle inclusif « arts de la scène », MAO, cursus « métiers techniques du spectacle vivant »... Une démarche telle que la « Semaine Extraordinaire » (2023), qui comportait environ 70 ateliers thématiques (expression musicale et chorégraphique, lutherie, métiers du son, bals...) était un avant-goût, par son éclectisme assumé et la valorisation de la curiosité, des objectifs et de l'esprit de ce département.



PLAN NUMÉRIQUE

Préambule :

La généralisation des outils et technologies numériques à partir des années 1990 a bouleversé l'organisation du travail et les rapports sociaux. Avec les réseaux, chaque individu a la capacité de communiquer, s'instruire, s'informer, se divertir et produire des œuvres de l'esprit de manière soutenue et presque sans limites. Le pédagogue d'aujourd'hui dispose de nombreuses techniques et applications lui permettant de former et suivre les progrès de ses élèves. Dans le domaine de l'enseignement artistique, de nouvelles technologies de production audio et vidéo, toujours plus légères et performantes, la profusion de ressources en ligne, ainsi que l'essor des plateformes collaboratives, ont généré l'apparition de nouveaux usages.

L'émergence de ces nouveaux usages en situation « normale », et l'utilisation contrainte des outils numériques en situation de crise, impose donc aux établissements de mettre en place un plan de développement numérique structuré et cohérent, afin de tirer le meilleur de ces technologies tout en garantissant un usage raisonné.

État des lieux :

L'équipement numérique du conservatoire consiste en :

- 8 ordinateurs (portables et fixes) dédiés au travail pédagogique et à l'administration.
- 2 tableaux interactifs numériques, et un écran tactile mobile connecté.
- Accès au réseau filaire (fibre) dans toutes les salles (sauf la salle Duhamel)
- 3 ordinateurs pour la MAO, propriété de l'Union Musicale.
- 1 vidéoprojecteur compact
- 2 enceintes connectées.
- 4 licences Imuse pour la gestion administrative, avec accès extranet pour les usagers et les professeurs.
- Accès à la suite Office et adresses mails professionnelles pour tout le personnel.

Les potentiels outils pédagogiques :

L'apport essentiel des outils numériques réside dans la possibilité de mener des actions collaboratives, et en ce sens développer en classe, comme au dehors, une réelle pédagogie de projets. Il est possible aujourd'hui de permettre aux élèves de travailler collectivement, sous la supervision du professeur, à la production de partitions, arrangements, montages audio/vidéo. Le partage de connaissances est également possible via des outils de gestion de projet. De tels projets, propices à stimuler la créativité des élèves, pourront bénéficier des outils de diffusion audiovisuels fixes ou mobiles dont le conservatoire est équipé.

Des outils de pratique solfégique, tels que logiciels d'entraînement au rythme ou au déchiffrage, sont utilisés en cours, et pourraient être développés, à la demande des professeurs, après formation.

Enfin, il s'avère nécessaire de s'adapter aux nouveaux usages issus des cultures numériques. Grâce à une quantité de ressources en ligne (tutoriel vidéo, formations, sites de vulgarisation interactifs comme « learning music » de ableton...), nombre d'apprentis musiciens acquièrent des compétences, parfois poussées, en autodidacte. L'objectif d'élargissement du public et des esthétiques impose que le conservatoire prenne en compte ces nouveaux usages, et permette l'étude de nouveaux cursus adaptés à ces profils particuliers.

Diffusion :

Les confinements de 2020/2021 ont également bousculé les méthodes de diffusion du spectacle vivant. À l'image de toutes les structures culturelles, le conservatoire de Persan s'est adapté, et a diffusé 8 concerts en direct sur *YouTube* de décembre 2020 à mai 2021. Dans un cadre « normal », ces spectacles sans public ont un intérêt limité, et même vont à l'encontre de la notion même de spectacle vivant. Ces diffusions ont tout de même permis au conservatoire, avec l'aide de l'Union Musicale, d'acquérir du matériel de prise de vue permettant de capter les productions de la saison artistique.

Les plateformes de *streaming* sont aujourd'hui un usage de plus en plus important de la diffusion artistique et didactique. Elles pourraient être utilisées en complément des moyens de diffusion habituels, en fonction des projets.

La diffusion de projets d'élèves, ou d'auditions, même possible, doit rester exceptionnelle, et doit faire l'objet d'une plus-value pédagogique indéniable, portée par les professeurs responsables et validée par la direction.

La gestion administrative

La communication au sein du conservatoire est de deux ordres, interne et externe. Ces deux cas impliquent leurs problématiques et solutions propres.

D'un point de vue interne, les outils numériques permettent l'ouverture de nombreux canaux de communication, en particulier à Persan depuis l'adoption pour tous les agents de la suite office, et des possibilités de messagerie directe, de gestion de plannings et de partages des ressources facilitées. Pour la dématérialisation, le mail professionnel est le moyen principal de communication entre la direction, l'administration et les enseignants.

Les actions préconisées :

- Création d'une infrastructure pédagogique, accessible en interne, contenant des ressources utilisables directement en cours : partitions, arrangements, enregistrements audiovisuels, activités pédagogiques interactifs, annales d'examens... L'objectif est de valoriser le travail de tous les professeurs et de faciliter la préparation de cours par l'accès à des ressources de qualité
- Un service de ce type doit pouvoir être accessible simplement. L'acquisition d'au moins deux tablettes numériques serait souhaitable. La conception côté serveur est menée avec le service informatique de la ville. Toujours dans cette optique d'accessibilité immédiate, l'équipement de tous les lieux d'enseignement au Wi-Fi serait un plus.
- Intégration officielle de plateformes d'e-learning et application voisines (padlet, blogs Wordpress...) à l'infrastructure pédagogique décrite ci-dessus.
- Nomination d'un référent numérique. La création et la maintenance de l'infrastructure pédagogique, ainsi que le suivi des nouveaux usages, la communication en ligne, sans compter la veille de nouvelles technologies promises à un essor fulgurant (les fameuses « intelligences artificielles »), nécessitent des compétences spécialisées. La nomination d'un poste de référent numérique, à temps non complet, serait donc bénéfique. Il devra également avoir des compétences pour assurer un rôle pédagogique au sein du cursus « métiers techniques du spectacle vivant » (production audionumérique, home studio, acoustique...)

- Mise en place, dans les locaux municipaux, d'un studio d'enregistrement audio/vidéo, équipé de manière qu'un professeur doté d'une formation minimale puisse opérer le matériel. Il permettrait de mener des travaux pédagogiques ou de diffusion en musique, et, si sa taille est suffisante, en musique. Il va de soi qu'un tel équipement profiterait à toute la collectivité pour ses besoins de communication.

FINANCEMENTS : VILLE DE PERSAN, VILLES ASSOCIEES, DEPARTEMENT DU VAL-D'OISE, REGION ÎLE-DE-FRANCE, MECENAT PRIVE.

D. Le Conservatoire, un lieu de diffusion active

1. Les lieux de diffusion sur le territoire utilisés par le Conservatoire

Le Conservatoire bénéficie en interne d'un auditorium de 174 places, à l'acoustique soignée et parfaitement équipé pour ses fonctions. La plupart des manifestations de la saison sont produites dans cet équipement.

Projets portés par le Conservatoire ou l'Union Musicale :

Ville	Nom du lieu	Jauge
Persan	Salle Marcel-Cachin	600
Persan	Eglise St-Germain	250
Beaumont-sur-Oise	Eglise St-Laurent	Env. 250
Bernes-sur-Oise	Eglise Saint-Denis	Env. 200
Bruyères-sur-Oise	Eglise Saint-Vivien	Env. 150
Champagne-sur-Oise :	Salle Roger-Scheurer	120
Presles	Salle Jeanne-d'Arc	Env. 170
Parmain	Eglise de Jouy-le-Comte	Env. 80
Ronquerolles	Eglise Saint-Georges	Env. 80
Chambly	Eglise Notre-Dame	Env.300

Dans le cadre de projets partenariaux :

Ville	Nom du lieu	Jauge
Beaumont-sur-Oise	Salle Léo-Lagrange	350
Mours	Centre culturel	40
Asnières- sur-Oise	Abbaye de Royaumont	Variable
Cergy-Pontoise	Scène nationale « Points communs »	319
Saint-Brice-sous-Forêt	Théâtre Sylvia-Montfort	460

2. Une saison riche et variée

Le Conservatoire de Persan, dans la continuité des activités de l'Union Musicale, est depuis son origine un acteur majeur du spectacle vivant sur le territoire. La saison artistique compte en moyenne 85 événements chaque année, qui accueillent environ 7 000 spectateurs¹. La programmation de la saison se veut éclectique et de grande qualité, avec des concerts « classiques », mais aussi des concerts didactiques, des spectacles de cirque, pièces théâtrales musicales... À de rares exceptions près, les spectacles produits font toujours l'objet d'un volet pédagogique (conférence, master classe, résidence...) qui peut être restitué en première partie du spectacle ou faire l'objet d'un spectacle à part entière².

Voir annexes 14

3. Des temps forts réguliers

La Fête du Conservatoire, réunit tous les élèves des ensembles de 2e et 3e cycle, plus des chorales scolaires et/ou des ensembles de 1er cycle selon les opportunités. C'est un concert unique, thématique, qui rassemble donc plus de 300 musiciens et environ 900 spectateurs, répartis sur deux concerts et une générale publique. La « fête » a pu ponctuellement prendre d'autres formes (concert ambulatoire dans le conservatoire notamment).

« **Musique à l'Encre Fraîche** » invite tous les ans un compositeur-pédagogue reconnu, qui mandate trois de ses étudiants à écrire chacun une pièce pour les ensembles du conservatoire. Les pièces font l'objet d'une commande officielle rémunérée par l'Union Musicale. Au cours de la réalisation, les compositeurs sont en lien étroit avec les responsables et les élèves des ensembles. Les pièces sont enfin créées lors d'un concert en juin. Rencontres, éveil au processus de création, fierté pour les élèves de se voir écrit « clés en mains » une musique, sont au programme de ce projet exceptionnel.

Concert « Miroir(s) » : une œuvre originale et ses adaptations sont mises en relation lors d'un concert-conférence mené par les professeurs de Formation Musicale, en lien avec les ensembles orchestraux et/ou vocaux concernés.

Concert annuel des ateliers de musiques actuelles. L'un des derniers concerts de la saison, réunit dans un « show » à grand spectacle thématique les ensembles de musiques actuelles amplifiées du conservatoire. Deux représentations sont données pour cause de succès non démenti depuis de nombreuses années.

Invitation de « Jazz au fil de l'Oise », pour un concert annuel. L'artiste invité porte également un projet pédagogique avec une des classes du conservatoire, en lien avec sa discipline.

PIVO – ex-« Festival théâtral du Val-d'Oise », investi tous les deux ans l'auditorium du conservatoire, pour une production théâtrale. Chaque production fait l'objet d'un partenariat pédagogique avec une classe du conservatoire. La production choisie doit donc être en lien avec la pratique musicale ou chorégraphique. Le travail pédagogique fait l'objet d'une restitution en première partie.

La Rencontre internationale de chœurs de jeunes est un événement bisannuel, qui réunit des chœurs venus de toute l'Europe. Pensé autour de la chanterie (chœur d'adolescents), c'est un événement incontournable, réalisé grâce à l'Union Musicale et ses bénévoles.

¹ Chiffre à mettre en regard des 14 000 habitants de la commune de Persan et des 39 000 habitants de la CCHVO.

² Depuis 2020, il n'y a eu qu'un seul spectacle sans volet pédagogique : le one-man-show « le son d'Alex », produit par Alex Jaffray le 24 janvier 2023.

Le récital des élèves de 3e cycle clôt en général la saison.

Les projets pédagogiques liés à la diffusion font toujours la part belle à l'interdisciplinarité et la transversalité. C'est un point essentiel afin que chaque élève et étudiant ait la conviction de faire partie d'un « corps ». Les ensembles instrumentaux et vocaux se rencontrent fréquemment, par exemple lors de la « Fête du Conservatoire ». Élèves danseurs et musiciens sont également réunis régulièrement, par exemple lors du projet « action, réaction, création » avec Patricia Karagozian (2022) ou pour le projet de « Bal Renaissance » (2023), soutenus par le Département du Val d'Oise.

4. Apprentissage de la scène

Le rapport à la scène et au spectacle vivant est un enjeu majeur de la formation du futur musicien ou danseur, et un apport central à son expérience artistique tout au long de sa vie, qu'elle soit amateur ou professionnelle. Le conservatoire, de par son projet porté par une histoire et des convictions centenaires (cf historique de l'UMP), porte haut et fort sa mission de soutien aux pratiques amateurs. Menant depuis ses origines une politique ouverte de partenariats et d'invitations artistiques, il permet également à ses usagers de vivre au plus près la pratique artistique professionnelle et des démarches de création.

Les manifestations de la saison représentent autant d'opportunités pour les élèves et usagers de pratiquer la musique et la danse sur scène, ou de vivre l'expérience du spectacle vivant, sous toutes ses facettes.

En effet, le conservatoire, avec le soutien de l'Union Musicale, est resté un lieu ouvert aux nouvelles esthétiques, avec la création dès les années 80, d'une classe de guitare électrique, et d'un « atelier rock », et une démarche active d'ouverture à la musique d'aujourd'hui (« Musique à l'Encre Fraîche »).

Plus récemment, la création en 2020 d'un cursus « chant en mouvement », marque une volonté supplémentaire de permettre aux élèves choristes d'appréhender au mieux leur relation à la scène et l'espace dans le cadre de leur pratique vocale.

5. Carte Blanche aux élèves de 3^e Cycle

Les élèves devant valider leur Certificat d'Études Musicales doivent aujourd'hui présenter un projet personnel. Chaque élève réalise donc, au moins une fois sur la durée du cycle (amateur ou diplômant), un projet personnel qu'il devra mener, de la conception à la réalisation. Le professeur de la discipline principale de l'élève aura pour mission d'accompagner ce projet, qui bénéficiera des moyens techniques, communicationnels et humains du conservatoire. Les restitutions, qui pourront prendre différentes formes (concerts, conférences, événements physiques ou virtuels...) seront particulièrement mis en avant dans la communication du conservatoire.

6. École du spectateur et médiation culturelle

Le projet « sortir, ça fait grandir ! », soutenu par la politique de la ville, permet d'ores et déjà aux scolaires du territoire et à leurs familles d'accéder aux manifestations proposées par le conservatoire, dans le cadre de « Spectacles familles ». Ce sont des programmes n'excédant pas une heure et pensés pour être le plus accessibles possible. Le Conservatoire intervient également pour des concerts ou animations ponctuelles destinées aux écoles du territoire, ainsi que durant « Chantécole ». Ce public reste néanmoins difficile à toucher en dehors des actions de restitution des activités d'EAC. Le recrutement d'un médiateur culturel, œuvrant au plus près des publics en relation avec les écoles, les structures péri et extra scolaires et les centres sociaux, est maintenant nécessaire pour faire

connaître et valoriser la saison artistique ainsi que l'offre pédagogique du conservatoire et le futur « parcours citoyen et culturel ».

Le médiateur, dans ses missions, gèrera au plus près des habitants la communication du conservatoire, en lien avec le service communication de la mairie. Il devra enfin repérer les activités artistiques menés de manière autodidactes par les habitants (home studio, musiques et danses urbaines, chant...) et d'en référer à la direction du conservatoire qui évaluera la pertinence d'accompagner ses usages de la manière la plus efficiente possible (nouvelles disciplines, cursus, pôle ressource...). Il sera donc un agent particulièrement investi sur le terrain, et donc aura un lien très privilégié avec les services enfance, éducation, animation et sociaux de la collectivité et des collectivités présentes sur l'aire de rayonnement du Conservatoire. Le médiateur sera recruté sous contrat « service civique » ou équivalent.

7. Les partenariats artistiques et pédagogiques

Le Conservatoire de Persan est, dès l'origine, un lieu ouvert, à la recherche de nouvelles esthétiques et de pédagogies innovantes. Il a de fait noué de nombreux partenariats. Il compte tout d'abord des partenariats institutionnels, avec les services déconcentrés du ministère de la Culture et le département du Val-d'Oise (projets « en scène ! » et plus récemment suivi du réseau de référents handicap sur le département). Soucieux de s'inscrire dans un réseau de conservatoires, il mène régulièrement des actions conjointes avec le CRR de Cergy, le CRD d'Argenteuil, les CRC de Viarmes, Vauréal, Saint Brice-sous-Forêt... Il collabore très régulièrement avec des structures labellisées comme « Jazz au Fil de l'Oise », le « Pôle Itinérant en Val-d'Oise » (scène conventionnée art et territoire), la fondation Royaumont, la scène nationale « Points communs » de Cergy-Pontoise. Des partenariats avec les centres sociaux (AGORA – CCAS) du territoire sont également menés, avec notamment la création d'un atelier de chant choral destiné au public du centre social. Les centres médico-sociaux (IME l'espoir, SAJH Maurice Guiot de Persan...) sont également des partenaires précieux du Conservatoire, notamment dans le cadre du Dispositif d'Inclusion Artistique. Par convention, le conservatoire prête ses salles aux centres médico sociaux qui en font la demande pour leur permettre d'assurer leurs ateliers de sensibilisation musicale dans les meilleures conditions (*voir annexes 15 et 16*).

Dans le cadre de ses activités pédagogiques, de nombreux artistes invités sont conviés pour des master classes ou des résidences de longue durée. Pour les dernières années, nous pouvons citer les résidences et/ou master classes de Patricia Karagozian, Benjamin Moussay, Violaine Cochart, Jean-Louis Haguenaer, Franck Tortillier, Thibault Cauvin, Olivier Calmel... parmi beaucoup d'autres. Ces collaborations, de durée et d'intensité variables, comportent toujours un volet diffusion couplé à un volet pédagogique.

Le Conservatoire, avec le soutien de l'Union Musicale, maintient l'objectif, dans le cadre du présent projet d'établissement, d'une politique partenariale soutenue, au bénéfice de ses élèves et de tous les habitants du territoire.

8. Le rôle de l'Union Musicale

Comme exposé en préambule, l'Union Musicale de Persan a un rôle central dans les activités de diffusion du conservatoire. Elle représente à la fois l'histoire du conservatoire, son rapport avec les pratiques amateurs, et le soutien aux pratiques artistiques et pédagogiques de l'établissement. Centenaire, l'Union Musicale est fortement implantée sur le territoire de rayonnement du conservatoire, et a pu bâtir un solide réseau avec des partenaires divers (compagnies artistiques, festivals, conseil départemental, communes, milieu associatif). Son existence est donc un atout pour les activités de diffusion du conservatoire, tant en qualité qu'en quantité. Le soutien des bénévoles, pour des missions d'accueil ou d'aide technique, est particulièrement précieux. Le conservatoire de Persan brille d'une

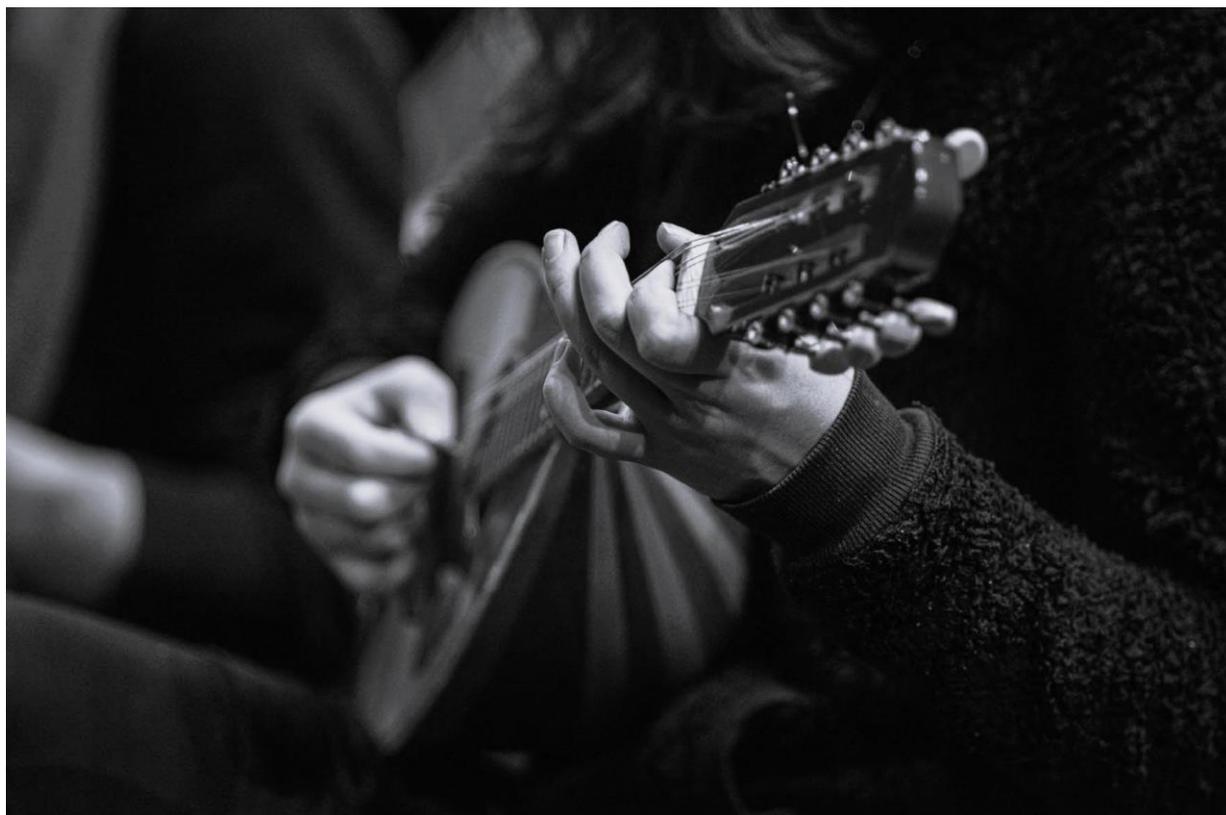
politique de diffusion riche et variée, de grande qualité, qui ne pourrait tout simplement pas avoir la même ampleur sans le soutien de l'Union. Cette symbiose est le cœur de l'identité singulière du conservatoire, et il importe qu'elle soit maintenue et, si nécessaire, renforcée.

Résumé des objectifs :

Recruter un médiateur culturel – service civique ou contrat équivalent –

Extension des projets personnels de 3^e cycle vers une « carte blanche », proposant plus de moyens matériels si besoin.

FINANCEMENTS : ÉTAT, POLITIQUE DE LA VILLE, UNION MUSICALE DE PERSAN.





VI. Donner la parole aux élèves et aux usagers

De ses missions d'ouverture au plus large public, d'éducation artistique et culturelle et de pôle ressource pour les pratiques amateurs, le Conservatoire se doit d'être un lieu au cœur de la cité et du territoire. Il est un lieu ouvert, accueillant et bienveillant. De fait, il doit être, par essence, conscient et soucieux des problématiques de notre société.

La présence d'artistes, les nombreuses créations, les multiples projets – notamment avec l'Éducation nationale – permettent, à des degrés divers, d'apporter des réponses à ces problématiques. Le présent projet d'établissement marque une volonté de développer des outils de dialogue et de concertation avec ses usagers et les habitants. Loin de se cantonner aux « simples » problématiques de bon fonctionnement de l'établissement, ces instances ont pour objet de permettre aux usagers d'aborder des sujets ayant trait aux arts et à la culture de la façon la plus large et la plus libre possible.

Le dialogue avec les usagers

Reprise de l'édition de la newsletter du Conservatoire. Le Conservatoire pourra éventuellement solliciter le service communication de la ville en assurant une présentation attrayante et qualitative. Elle aura pour objet l'information à court et moyen terme des prochaines activités prévues, la vie interne de l'établissement (recrutements, organisation, dates d'évaluations ou d'auditions, événements exceptionnels...), et la valorisation d'événements passés (retour sur une manifestation marquante...). D'une régularité à minima trimestrielle, elle sera présentée sous un format numérique, qui permettra une diffusion plus aisée, ainsi qu'un accès aisé via des liens hypertexte à des ressources audiovisuelles d'illustration.

Instauration de réunions régulières d'informations par cursus ou par département. Ces réunions auront pour objet l'information précise des élèves et familles sur les projets et manifestations prévues au sein d'un département, ainsi qu'un suivi des projets inter-départements et transversaux. Elles permettront un suivi plus fin et une information plus complète des usagers sur l'organisation des projets, de même que les objectifs pédagogiques fixés par l'équipe pédagogique. Les usagers pourront lors de ces réunions exprimer avis, suggestions et problématiques liées au fonctionnement des départements et du conservatoire. Ces réunions feront donc l'objet de retours et de débats lors des conseils pédagogiques.

Création d'un « Agora », espace de dialogue et de réflexion avec les élèves, leurs familles et les habitants. Les sujets abordés pourront être le rôle du conservatoire dans la commune et le territoire, les retours sur les actions pédagogiques, de médiation culturelle et de diffusion, place de la culture dans le projet personnel et collectif... Ces moments de dialogue, dont la forme et la périodicité devront garantir la libre expression de chacun permettront de renforcer la participation des usagers et le recueil des attentes des habitants dans le domaine culturel. L'organisation et l'animation de ces espaces de dialogue seront de la responsabilité du médiateur culturel. Des réunions de restitution publiques des travaux de « l'agora », animées par l'élu(e) à la Culture, la DAC, la direction du Conservatoire, le médiateur culturel auront lieu une fois par semestre.

Installation d'une affiche partagée, dans les parties publiques du conservatoire centre et dans l'esprit des dazibaos, sur laquelle les usagers seront invités à s'exprimer par toute forme d'expression écrite (textes, poèmes, dessins...). Les productions signifiantes seront étudiées par la direction et l'équipe pédagogique, et débattues en conseil pédagogique et lors de réunions de « l'Agora »

Création d'un bureau des étudiants, dans la suite d'une expérience menée il y a quelques années. Il nous apparaît important, par l'existence de ce bureau, de permettre aux élèves et étudiants d'être force de proposition et de mettre en œuvre, en semi-autonomie, un ou deux projets dans l'année. Ces projets seront soutenus par le conservatoire qui mettra ses ressources à disposition, et par l'Union Musicale de Persan. La ville de Persan et les villes antennes seront sollicités pour fournir un local à ce bureau.

Résumé des objectifs :

Reprendre, en numérique, la parution de la newsletter du conservatoire,

Mettre en place des réunions régulières de cursus et/ou de département,

Créer un « Agora »,

Installer une affiche de libre expression écrite dans les locaux du conservatoire centre.

FINANCEMENT : VILLE DE PERSAN, CCHVO, VILLES PARTENAIRES, UNION MUSICALE DE PERSAN

